



HAL
open science

La représentation des élèves en fauteuil roulant au lycée

Charlène Durand

► **To cite this version:**

Charlène Durand. La représentation des élèves en fauteuil roulant au lycée. Education. 2012. dumas-00766285

HAL Id: dumas-00766285

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00766285v1>

Submitted on 18 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**MASTER 2 SMEEF
SPÉCIALITÉ « CONSEILLER PRINCIPAL
D'ÉDUCATION »
ANNÉE 2011/2012
SEMESTRE 4**

INITIATION À LA RECHERCHE

MÉMOIRE

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT : DURAND Charlène
SITE DE FORMATION : Villeneuve d'Ascq
SECTION : M2 SMEEF spécialité CPE

Intitulé du séminaire de recherche :
Intitulé du sujet de mémoire : La représentation des élèves en fauteuil roulant au lycée
Nom et prénom du directeur de mémoire : Caroline DESOMBRE

Direction

365 bis rue Jules Guesde
BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq cedex
Tel : 03 20 79 86 00
Fax : 03 20 79 86 01
Site web : www.lille.iufm.fr

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement ma directrice de mémoire Mme Desombre Caroline pour sa disponibilité, son aide, ses conseils et ses encouragements qui ont été très précieux dans l'élaboration de ce mémoire.

Un grand merci, à Mme Focquenoy Christine mais également et surtout à Mr Reliant Serge enseignant de SES (Sciences Economiques et Sociales) pour son investissements dans le projet, qui sans lui la passation des questionnaires aux lycéens aurait été pratiquement impossible.

Merci aux lycéens de seconde et de terminale du Lycée Raymond Queneau de Villeneuve d'ascq d'avoir répondu aux questionnaires et à leur professeur de français pour son investissement dans ce projet.

« La définition du handicap témoigne à elle seule de la complexité de la question. Les mots piègent. Mais peut-être est-ce aussi parce que la notion elle-même est en soi évolutive, dépendant intrinsèquement du contexte social, culturel et économique dans lequel elle s'inscrit. Le handicap est un concept dont la réalité est tributaire du regard que la société porte sur lui. Il n'aurait pas en soi une essence propre. »

Extrait de « Scolariser l'élève handicapé »

Jean-Marc Louis et Fabienne Ramond

DUNOD, Paris, 2006

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	p1
INTRODUCTION.....	p5
I Présentation de la problématique.....	p5
A Le thème.....	p7
B La problématique.....	p7
C Les hypothèses.....	p8
II La scolarisation des élèves en situation de handicap : le cadre législatif. Evolution de l'inclusion.....	p9
A Définitions du handicap et de l'inclusion.....	p9
B Chronologie et évolution des lois portant sur le handicap.....	p12
C La loi du 11 février 2005 et ses mesures, l'enjeu pour le Conseiller Principal d'Education.....	p14
1 Les grands axes de la loi du 11 février 2005 et ses mesures.....	p14
2 L'enjeu pour le Conseiller Principal d'Education.....	p16
III Stéréotypes des élèves en situation de handicap.....	p18
A Qu'est-ce qu'un stéréotype ?.....	p18
B Méthodes.....	p21
1 Participants.....	p21
2 Procédures.....	p21
3 Résultats.....	p23
* Analyse des résultats de traits de personnalité.....	p23
* L'ANOVA.....	p26
C Quels sont les stéréotypes dont souffrent les élèves handicapés ?.....	p29
D Pourquoi ces stéréotypes ?.....	p30
IV Propositions et pistes d'actions.....	p30

1 Une éducation citoyenne au handicap abordant les thèmes des stéréotypes du handicap et de l'égalité entre tous les lycéens.....	p30
2 Le travail avec l'équipe pédagogique.....	p32
3 Le CPE, les enseignants et le système éducatif.....	p34
CONCLUSION.....	p37
ANNEXES.....	p39
Bibliographie.....	p40
Liste des principaux sigles utilisés.....	p41
Questionnaire	
Résultats des questionnaires de secondes	
Résultats des questionnaires de terminale	
Résultats retravaillés en termes de jugement social	

« Beaucoup d'hommes et de femmes atteints dans l'intégrité de leurs aptitudes physiques et intellectuelles disent souffrir davantage du regard posé sur eux que de leurs propres limitations. En effet, regarder et voir ne sont pas seulement des perceptions, mais des actes en lesquels se joue notre appartenance à la communauté humaine: être regardé, c'est être humanisé ou déshumanisé, et regarder, c'est être humain ou inhumain. Or, l'analyse du regard porté sur les " personnes handicapées " révèle des présupposés intellectuels et imaginaires qu'elles éprouvent comme une discrimination, et qui rendent par ailleurs difficile l'accueil d'un enfant dont on sait, par le dépistage prénatal, qu'il ne sera pas " normal ". Pourtant si cette analyse révèle des préjugés qui ne sont guère à l'honneur des " valides ", elle nous indique aussi ce que pourrait être un regard vraiment hospitalier. Elle nous invite donc à une révolution qui nous placerait tous à la hauteur de notre humanité »¹.

L'inclusion des élèves handicapés est un sujet d'actualité en France, dans l'Education Nationale et au sein des établissements. L'une des dernières grandes actualités pour l'inclusion des enfants handicapés au sein d'un établissement scolaire dit ordinaire fut la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

I Présentation de la problématique.

Aujourd'hui, il me paraît important de mettre en avant certains stéréotypes voir préjugés concernant les élèves portant un handicap moteur ou mental. Dans ce mémoire, le public visé est les adolescents portant un handicap physique plus précisément des élèves en fauteuil roulant. J'espère grâce à celui-ci pouvoir démontrer ces stéréotypes et donner des pistes d'action afin de pouvoir dénoncer ces stéréotypes et d'appuyer sur le fait de l'importance de l'inclusion de ses élèves portant un handicap moteur. On explicitera aussi la désirabilité sociale et l'utilité sociale accordées aux personnes en situation de handicap. Avant de parler de handicap, il faut mettre au clair le terme utilisé pour les personnes en situation de handicap. Pour commencer, si on parle d'handicapé, cela est très réducteur et on nie la personne en la réduisant à son handicap. En faisant cela, on gomme toute l'humanité de la personne, on essaye de réduire l'handicap de la personne par des appareillages ou par

¹ MOYSE, Danielle : *Handicap : pour une révolution du regard - Une phénoménologie du regard porté sur les corps hors normes*. PUG, mars 2010

des exigences limitées mais bien souvent on ne prend pas en compte tous ses besoins notamment psychologiques, affectifs et intellectuels.

On parle également d'homme, de femme et d'enfant porteurs de handicap. Là, on est plus concentré sur la personne. Il y a ici une volonté de la distinguer du handicap. C'est prendre le risque de gommer les particularités engendrées par le handicap et qui font essentiellement partie du sujet, qui en font sa différence au-delà du handicap lui-même.

Dernièrement, on parle aussi de personne en situation de handicap. Cette notion nie la réalité physique, mentale, psychique du handicap qui touche la personne au plus profond d'elle-même et ouvre sur un amalgame qui en gomme la particularité, car se focaliser sur la situation est une chose qui peut appeler de multiples compensations.

Privilégier la seule situation de handicap, c'est assimiler une personne au poignet fracturé à celle qui a été amputée de la main. Or, ce qu'elles vivent et ressent toutes les deux n'est pas identique. L'une doit s'accompagner physiquement et psychiquement à « du provisoire » l'autre à du « définitif », l'une à un sentiment de perte et de mutilation, l'autre pas. Outre une différence de nature, c'est une différence de « traitement » qui sépare ces deux notions.

Pour choisir le terme qui sera utilisé dans ce mémoire, on s'empara du terme choisi dans la loi du 11 février 2005, c'est-à-dire la personne handicapée. Dans ce cas, on parle donc d'une personne. On la reconnaît comme telle, au même titre que ce que nous sommes. Le mot « handicapé », par sa fonction grammaticale de qualification, fait du handicap une particularité inhérente à la personne même, à son humanité qui est ici reconnue. Le handicap par là s'humanise et devient une particularité humaine. Il n'existe plus en soi mais en ce qu'il caractérise une personne et par là, instaure une différence qui doit être comprise comme toutes les différences qui constituent l'individualité de chaque être humain. Et donc, la personne handicapée nous est différente au même titre que toute autre. C'est ici qu'il y a une distinction à faire entre semblable et « comme ». La personne handicapée nous ressemble, elle est notre semblable. Elle est une personne humaine à part entière, il y a entre elle et nous toutes les similitudes qui caractérisent le genre humain. Mais si nous sommes tous semblables, nous sommes tous différents : nous nous différencions par des caractéristiques physiques, des traits de caractère, nos capacités... La personne handicapée est marquée par une différence : c'est son handicap. Et cette différence ne doit pas être niée : elle fait partie de la personne. Les personnes handicapées acceptent cette différence quand elle ne le

marginalise pas, la revendiquent même comme faisant partie de leur identité car elles ressentent le monde, les relations aux autres, à leurs corps au travers de leur handicap. Il faudrait tout simplement sur cette différence le même regard que sur toutes ces autres différences qui nous particularisent.

A Le thème.

Le thème abordé dans ce mémoire sera le handicap et plus précisément la représentation de différentes cibles par les élèves (le soi, la personne en fauteuil roulant et la personne valide). Ou autrement dit le jugement social introduit dans un article de Odile Rohmer². Ce thème me tient particulièrement à cœur, d'une part pour ma formation personnelle car je souhaite connaître le rapport des élèves valides aux élèves handicapés et également le rapport des élèves handicapés aux élèves valides. Je pense qu'il est très bon de s'enrichir au contact d'autres personnes qui peuvent être parfois très différentes. D'autre part d'un point de vue professionnel, dans ma future carrière de Conseillère Principale d'Education, je serais probablement amenée à côtoyer des élèves handicapés, créer un meilleur accueil et une scolarisation possible, travailler en équipe avec le personnel de santé, social, les enseignants, la MDPH, etc... mais également avec les élèves. Créer des projets avec et pour eux. Que peut-on mettre en place au sein d'un établissement (école, collège, lycée, université ou autres) pour accueillir et scolariser un enfant handicapé dans les meilleurs conditions possibles ? Comment peut-on lutter contre les stéréotypes et les préjugés envers les personnes handicapées ?

B La problématique.

Depuis le début de mon Master, la problématique a nettement évolué, au départ elle pouvait être nommée : En quoi et comment des élèves valides peuvent-ils porter un regard différent sur des élèves portant un handicap moteur ? En modifiant ces regards, les acteurs d'un établissement scolaire peuvent-ils aider à l'intégration des élèves handicapés ? Elle a été modifiée vers le jugement social que l'on s'accorde, mais également qu'on accorde aux élèves handicapés et aux élèves valides. En quoi et comment la représentation soi, d'élèves en

² Odile ROHMER et LOUVER, « être handicapé : quel impact sur l'évaluation de candidats à l'embauche ? », Presses universitaires de France, Le travail humain, volume 69, janvier 2006

fauteuil roulant et d'élèves valides peuvent-elles être différentes ? Peut-on noter une évolution entre la classe de seconde et la classe de terminale concernant le jugement sociale ? Les personnes ont-elles une désirabilité sociale et une utilité sociale perçue différemment que des personnes valides ?

Cette problématique est plus tournée vers le jugement social des personnes handicapées pour ce cas dans un établissement scolaire ordinaire et les actions pouvant être mises en place par les acteurs d'un établissement scolaire du second degré. Par acteurs de l'établissement j'entends : le chef d'établissement, le Conseiller Principal d'Education, l'infirmière, l'assistante sociale, le conseiller d'orientation psychologue et un professeur principal.

De plus cette problématique va permettre d'observer différents comportements : le premier : quels sont la représentation et/ou le jugement sociale donnés aux élèves handicapés et valides ainsi que sur l'estime de soi ? Le second : est-ce que le fait de fréquenter des élèves handicapé modifie le regard sur ces élèves ? Le troisième : le fait d'être scolarisé plusieurs années dans un établissement où l'on accueille des élèves portant un handicap moteur peut-il modifier le regard d'un élève ordinaire sur la représentation qu'ils se font des élèves portant un handicap moteur (en fauteuil roulant) ?

C Les hypothèses.

Afin de pouvoir trouver une réponse à cette problématique, deux hypothèses seront explorées :

- Dans ce mémoire, on s'attend à ce que la description de soi soit la plus positive, suivi de la description de l'élève valide et celle des élèves handicapés soit la moins positive. Cette perception plus négative de l'élève en fauteuil roulant devrait être plus prononcée pour les élèves de seconde que pour les élèves de terminale.
- On s'attend également à ce que la perception négative des élèves en fauteuil roulant soit plus prononcée dans les scores d'utilité sociale que dans les scores de désirabilité sociale. Encore une fois, cette différence devrait être moins prononcée pour les élèves de terminale que pour les élèves de seconde.

Ces hypothèses vont être vérifiées par la suite grâce à un questionnaire distribué dans une classe de seconde et une classe de terminale.

II La scolarisation des élèves en situation de handicap : le cadre législatif. Evolution de l'inclusion.

A Définitions du handicap et de l'inclusion.

Avant de pouvoir discuter du cadre législatif, des résultats de l'enquête seront présentés pour démontrer les hypothèses ainsi que de répondre à la problématique précédemment posée, il paraît indispensable de définir certains termes concernant le handicap et ses synonymes³.

La notion de handicap sur un plan théorique et historique, se définit de la manière suivante. A l'origine se trouve une déficience, c'est-à-dire la perte ou l'altération d'une fonction anatomique, physiologique ou psychologique. Elle peut être mentale, sensorielle, motrice. Elle est soit d'origine génétique (déficience innée) ou accidentelle (déficience acquise). On se situe ici sur le plan des organes et des fonctions. Cette déficience va entraîner une incapacité, le fait de ne pouvoir réaliser telle ou telle chose. On est ici dans le domaine des activités intentionnelles de la personne. L'incapacité engendre, dans celui des rôles sociaux, un ou des désavantages. Autrement dit elle met la personne dans une situation de difficulté, d'iniquité. Il existe également différents types de handicaps. Les handicaps mentaux : les déficiences intellectuelles, elles concernent les troubles de l'intelligence mais aussi des déficiences plus spécifiques du langage ou de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, etc), les déficiences psychiques. Elles rassemblent les troubles qui influent plus particulièrement sur la vie relationnelle, la communication, le comportement. On parle également de handicap physiques : les déficiences motrices, les déficiences visuelles, les déficiences auditives, les déficiences viscérales et générales (insuffisance cardiaque ou respiratoire).

Voici la définition proposée par la loi du 11 février 2005, très importante car c'est la première définition portée par un texte législatif qui devrait ainsi mieux cadrer la politique de réponse : « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou

³ LOUIS JM, RAMOND Fabienne, *Scolariser l'élève handicapé*, DUNOD, 2006

restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »⁴. Cette définition offre par l'implicite qu'elle développe une forme de synthèse de tous les aspects de la question sans pour autant en privilégier un. C'est la vérité du regard que l'on porte sur la personne handicapée qui permettra de trouver dans les mots la perspective d'une politique et d'une action prenant en compte les multiples facettes du handicap.

Certaines personnes souffrent de plusieurs handicaps ou de déficiences. On appelle cela le polyhandicap : c'est l'association d'une déficience motrice importante à une déficience intellectuelle importante. D'autres déficiences peuvent être conjuguées. Ou selon les déficiences : le plurihandicap : c'est l'association de plusieurs déficiences de même degré conduisant à l'impossibilité d'en dégager une majeure et posant ainsi des problèmes de compensation. Puis le surhandicap : c'est l'aggravation d'un handicap par les conséquences qu'il a notamment dans les relations aux autres.

Pour terminer, il est important de définir l'inclusion et les processus possibles pour la mettre en œuvre : l'insertion et l'intégration. L'inclusion : est le fondement d'une politique globale prenant en compte non seulement l'individu lui-même mais l'ensemble du champ social. En tant que principe, l'inclusion remet en cause toute politique en faveur de la personne handicapée qui se présenterait comme une politique spécifique, également la nécessité d'une loi pour affirmer et défendre la reconnaissance et les droits des personnes handicapées. Car l'inclusion suppose non seulement l'égalité mais également l'homogénéité du corps social au-delà des différences, de quelques ordres qu'elles soient. Ce principe affirme que toute personne fait partie intégrante du corps social et n'a nul besoin de « traitement spécifique », qu'il soit législatif ou autre. L'inclusion se fonde sur une reconnaissance préalable à toute chose de l'appartenance de tout un chacun à la société. Elle est marquée ensuite d'un ensemble de procédures et de cadres législatifs communs à tous qui garantissent cette appartenance et ses conséquences en matière de droits pour aboutir à l'égalité. Son contraire est l'exclusion. En résumé, l'inclusion implique que tous les enfants d'un même quartier doivent être admis à l'école qui dessert ce quartier⁵. Aujourd'hui, en France, l'inclusion des personnes handicapées se pose comme finalité. La scolarisation,

⁴ LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, JORF n°36 du 12 février 2005

⁵Booth & Ainscow, 1998; Wilson, 1999; Winzer, 1999

l'emploi et la participation citoyenne sont les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cette finalité. Pour rendre ces moyens effectifs, efficaces et surtout efficients, deux processus sont possibles.

Premier processus possible : l'insertion, ce processus se réfère aux capacités de la personne à trouver sa place dans l'univers social, à trouver une maîtrise de son quotidien et à gérer sa vie de manière autonome. Il prend en compte les limites de la personne et ne l'oblige pas « à faire comme les autres », à faire ce que font les autres. Il accepte que les personnes « insérées » s'inscrivent dans un autre cadre que tout un chacun. La notion « d'emplois réservés » illustre bien l'insertion professionnelle. Par l'insertion c'est la personne qui essaie de s'adapter à son environnement où sa différence crée un désavantage ou de rechercher un environnement adapté. L'insertion marque une volonté du milieu de prendre en compte le handicap mais pose le principe de la différence comme obstacle à toute reconnaissance identitaire et elle reste en soi marginalisante. La meilleure image de cette notion d'insertion est l'assemblage de pièces de bois avec des clous. Il y a le bois, il y a le fer. Dans l'ensemble constitué, aussi homogène soit-il, le bois reste bois et le fer reste fer.

Puis le dernier processus : l'intégration, elle s'oppose à la ségrégation qui reste un principe humainement intolérable. Il faut se pencher sur les sens du verbe intégrer pour dessiner ce qu'est véritablement l'intégration. Il possède plusieurs sens : accueillir, maintenir dans un univers donné pour éviter l'exclusion ou la marginalisation enfin permettre un retour après une situation d'éviction. Accueillir c'est-à-dire, dès la naissance ou la survenue du handicap, reconnaître l'autre différent comme semblable et égal. Maintenir, c'est faire en sorte d'adapter le milieu de la personne qu'il soit humain, matériel ou autre pour que les désavantages liés au handicap se réduisent et que la personne handicapée puisse vivre « comme tout le monde ». L'intégration évoque donc la prise en compte de la globalité de la personne humaine dans sa dimension psycho-affective, physique, sociale. Elle se fonde sur la recherche de la similitude (l'humain) et aménage le milieu pour que la personne handicapée puisse vivre comme les autres. Elle apporte une forme de compensation qui ne nie pas la différence. La sujet constitue d'exister par elle mais ne se limite pas à elle. La personne handicapée doit faire reconnaître sa différence. C'est par elle qu'elle existe et est. C'est certes dur de construire son identité sur une différence privative ou négative st si nous devons reconnaître l'autre par sa similitude ce n'est pas en niant sa différence tout en sachant que l'on ne peut, que l'on ne doit pas le réduire à celle-ci. Tout est certes question de regard et c'est là que gît la réalité de l'intégration qui en fait pose la question « du même et de l'autre ».

Pour conclure, l'intégration comme processus implique : de sortir de ses représentations de l'autre, des habitudes de transfert et de projection de soi sur les autres ; la capacité d'accepter l'autre dans sa différence ; la connaissance de l'autre par l'information, l'observation et l'écoute ; l'établissement d'une communication avec lui ; de l'aider à se mettre en projet et l'accompagner sans sa réalisation ; et de partager avec lui le vécu. En résumé, l'intégration implique d'être accueilli dans n'importe quelle école⁶.

B Chronologie et évolution des lois portant sur le handicap.

Une chronologie va être présentée du haut Moyen-Âge à aujourd'hui. Cette période peut être divisée en trois grandes parties : 1 du haut Moyen-Âge au début du XIX^{ème} siècle, 2 première moitié du XX^{ème} siècle : après l'assistanat, vers la reconnaissance d'un droit à réparation et 3 1967 à 2005 : vers l'intégration des personnes atteintes de handicap.

1 Le Haut Moyen-Age voit l'édification des premiers « Hôtels-Dieu » destinés à accueillir les infirmes, confondus alors avec tous les pauvres, les miséreux de la société. A partir du XIV^{ème} siècle, la peur prend le dessus sur cette attitude charitable et conduit à la mise à l'écart, puis au renfermement de cette population composite de gueux et pauvres gens et notamment les infirmes et pauvres d'esprit : la création à Paris de l'Hôpital Général - La Salpêtrière à la fin du XVII^{ème} siècle, est l'illustration même de cette période. Louis XIV crée l'Institution des Invalides pour héberger les vétérans devenus inaptes au travail. Au siècle des Lumières, l'influence de nouvelles théories philosophiques, les avancées de la connaissance scientifique permettent de placer sur le devant de la scène les problèmes posés par l'éducation des enfants ou des adultes frappés de déficiences sensorielles. Denis Diderot publie en 1749 sa "Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient", oeuvre qui entraîne son emprisonnement à Vincennes, pour quelques mois. En 1785, Valentin HAÛY ouvre, à ses frais, rue Coquillière à Paris, la première école gratuite pour de jeunes aveugles, filles et garçons. En 1790, le principe du devoir d'assistance par la Nation est pour la première fois affirmé devant l'Assemblée constituante, par le Comité de mendicité présidé par La Rochefoucault-Liancourt. Le début du XIX^{ème} siècle voit l'émergence d'un nouvel intérêt pour les maladies de l'esprit et pour les enfants considérés comme idiots, avec des médecins et des éducateurs, comme d'Esquirol, qui cherchent à mettre au point de nouvelles méthodes

⁶ Booth & Ainscow, 1998; Wilson, 1999; Winzer, 1999

médico-éducatives. **1889** Un congrès de l'assistance se réunit à Paris et rédige une charte de l'assistance. Dans les années qui suivent, sont votées plusieurs lois d'assistance dont une loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1905).

2 1898 Loi sur les accidents du travail qui met à la charge de l'employeur une assurance spécifique permettant le versement d'une indemnisation au titre des infirmités acquises dans le cadre du travail. **1909** Création des premières classes de perfectionnement dans quelques écoles par le ministère de l'Instruction Publique pour éduquer les enfants alors qualifiés d'"anormaux d'école" pour leur permettre de gagner leur vie et éviter qu'ils ne tombent dans la délinquance. **1919** Le ministère des Anciens Combattants met en place un barème d'évaluation des handicaps subis par les victimes de la première guerre mondiale, de manière à déterminer le montant de leur pension d'invalidité. **1921** Création de la Fédération des Mutilés du Travail. **1924** Loi du 26 avril : elle impose aux entreprises le recrutement de mutilés de guerre. **1929** Création de la Ligue pour l'Adaptation des Diminués Physiques au Travail. **1930** Loi du 14 mai : elle donne le droit aux victimes d'accidents du travail d'être admises gratuitement dans les écoles de rééducation professionnelle créées par les militaires. **1933** Création de l'Association des Paralysés de France (APF). **1945** Création de la sécurité sociale qui permet d'assurer l'ensemble des salariés contre les conséquences de maladies et d'accidents non liés au travail mais les privant de leurs "capacités de gains". **1949** Loi du 2 août : elle généralise l'aide à la réinsertion à tous les grands infirmes par la création de l'allocation de compensation aux grands infirmes travailleurs. Elle ouvre l'accès à la formation professionnelle de tous les grands infirmes. **1953** Décret du 29 novembre : il crée les commissions départementales d'orientation des infirmes pour la reconnaissance de l'aptitude au travail ou la possibilité d'une rééducation professionnelle. **1957** Loi 57-1223 du 23 novembre sur le reclassement professionnel dans laquelle apparaît le terme de travailleur handicapé. Définition de la qualité de travailleur handicapé. Instauration de priorités d'emploi (quota théorique de 10 %). Définition du travail protégé. Création du conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

3 18 janvier 1991 Loi 91-73 du 18 janvier (titre III, art. 33) facilitant le bilinguisme. Elle autorise et organise l'enseignement du français et de la langue des signes pour les personnes sourdes. **11 décembre 1996** Promulgation de la loi n° 96-1076 relative à l'autisme (publiée au JO n° 289 du 12). Les personnes autistes doivent bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire tenant compte de leurs besoins dans le cadre d'une approche éducative,

pédagogique, thérapeutique et sociale. **2 octobre 1997** Signature du traité d'Amsterdam qui inclut un article général concernant la non-discrimination - l'article 13. Cet article confère expressément et pour la première fois à l'Union le pouvoir d'agir dans le domaine du handicap. Il reconnaît ainsi le problème de la discrimination fondée sur le handicap. **Avril 1999** Mise en place du Programme Handiscol pour l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés. **9 octobre 2001** Ségolène Royal, ministre de la Famille, de l'Enfance et des Personnes handicapées, Michel Sapin, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, et cinq fédérations syndicales de fonctionnaires (CFDT, FSU, UNSA, CFE-CGC, CFTC) signent un protocole qui impose aux administrations d'Etat le recrutement, d'ici trois ans, de personnes handicapées à hauteur de 6 % des effectifs. **2 mai 2003** Publication au Journal officiel de la loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation : les assistants d'éducation remplissent des missions d'aide à l'accueil et à l'intégration scolaires des élèves handicapés et bénéficient d'une formation spécifique pour assurer leurs fonctions. **30 juin 2004** Promulgation de la loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. **11 février 2005**, création de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. **22 avril 2005** La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, stipule que les traitements ne doivent pas être poursuivis avec une "obstination déraisonnable" et fait obligation de dispenser des soins palliatifs.

C La loi du 11 février 2005 et ses mesures, l'enjeu pour le Conseiller Principal d'Education.

1 Les grands axes de la loi du 11 février 2005 et ses mesures.

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est composée d'une centaine d'articles. Elle réaffirme la notion de personne handicapée qui dépasse celle de situation de handicap et renforce ainsi d'une part l'idée d'égalité des droits et des chances et de l'autre celle de citoyenneté. Elle apporte de nombreux changements dont l'ampleur est conditionnée par le contenu des textes d'application et les précisions qu'ils apportent. La loi du 11 février 2005 est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975. Les toutes premières lignes de la loi rappellent les droits fondamentaux des personnes handicapées et

donnent une définition du handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Ce texte pose trois principes clés : le droit de la compensation du handicap qui n'est pas à confondre avec une prestation sociale, elle dépasse l'aspect financier pour le concept d'aide générale ; l'accès de la personne handicapée à l'ensemble des infrastructures... de la société, la notion d'accessibilité n'englobe pas seulement l'environnement matériel ; et la place handicapée de la personne handicapée dans les dispositifs qui la concernent et notamment dans le choix de son projet de vie. Cette loi comporte différents grands axes : l'accueil des personnes handicapées, le droit à compensation, les ressources, la scolarité, l'emploi, l'accessibilité, citoyenneté et participation à la vie sociale et divers. Dans cette partie nous allons essentiellement nous concentrer sur la scolarité des élèves handicapés. Vous trouverez en annexe toutes les précisions sur les autres grands axes.

Dans l'axe la scolarité des élèves handicapés, la principale innovation de la loi est d'affirmer que tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école de son quartier. Il pourra ensuite être accueilli dans un autre établissement, en fonction du projet personnalisé de scolarisation. Les parents sont pleinement associés aux décisions concernant leur enfant. Sont mis en place les équipes de suivi de la scolarisation et les enseignants référents.

Comme dit précédemment, cette loi réaffirme le droit à l'école, c'est-à-dire le droit d'inscrire à l'école tout enfant qui présente un handicap constitue une des évolutions fondamentales de la loi. Celle-ci reconnaît la responsabilité de l'Éducation Nationale vis-à-vis de tous les enfants et adolescents. L'école ou l'établissement scolaire le plus proche du domicile constitue l'établissement de référence de l'enfant. La loi reconnaît également aux enfants qui ont des besoins spécifiques le droit de bénéficier d'un accompagnement adapté. Les établissements et services du secteur médico-social complètent le dispositif scolaire ordinaire. La loi prévoit que les parents sont étroitement associés à la décision d'orientation. La loi du 11 février 2005 garantit l'égalité des chances entre les candidats handicapés et les autres candidats en donnant une base légale à l'aménagement des conditions d'examens.

Cette loi donna naissance au projet personnalisé de scolarisation, il coordonne le déroulement de la scolarité et l'ensemble des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales, qui viennent compléter la formation scolaire et sont nécessaires pour assurer la cohérence et la continuité du parcours scolaire. Les parents sont étroitement associés à l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant ainsi qu'à la décision d'orientation, prise en accord avec eux par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

L'intégration des élèves et étudiants handicapés est facilitée par la mise en place d'équipes dédiées et formées : des équipes de suivi de la scolarisation, dans chaque département, regroupent l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation, et en particulier, le ou les enseignants qui ont en charge l'enfant ou l'adolescent ; un enseignant référent assure, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève et ses parents ; les auxiliaires de vie scolaire facilitent l'accueil et l'intégration des enfants dans leurs classes.

La loi du 11 février 2005 remanie la structure architecturale de l'institution en créant 2 nouveaux organismes : la Caisse nationale de solidarité qui financera, pilotera et évaluera la politique. Elle animera les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) qui a pour mission l'accueil, l'information des personnes handicapée et de leurs familles, aide au projet de vie, coordination des dispositifs. Ces MDPH sont sous l'autorité du Président du conseil général. C'est en leur sein que siègera la Commission des droits et de l'autonomie qui prendra les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne. Vous retrouverez en annexe les missions et objectifs de ces 2 organismes.

2 L'enjeu pour le Conseiller Principal d'Education.

Le CPE joue un rôle primordial dans la mise en place de loi du 11 février 2005 d'une part par sa fonction, sa profession, son statut et sa place au sein de la communauté éducative. Pour commencer sa profession met le CPE au cœur de la communauté éducative. Nous allons pouvoir plus détailler le lien entre le conseiller principal d'éducation et la loi du 11 février 2005, afin de mettre en avant l'importance et la place du CPE dans la mise en place de celle-ci dans les établissements scolaires.

Premièrement le CPE est le conseiller en matière d'éducation du chef d'établissement, il est donc un spécialiste de l'éducation. Il se doit de connaître les textes de par sa formation et surtout sa fonction occupée dans l'établissement doit également être compétent pour la mise en place au sein de l'établissement. Il est chef de service de la vie scolaire, il doit donc travailler avec son équipe afin de mettre les élèves (collégiens ou lycéens) dans les meilleures conditions possibles afin que tous suivent une scolarité adaptée. C'est-à-dire que malgré les handicaps diverses qu'ils soient physiques ou mentaux, les catégories sociaux-professionnelles, les origines ethniques, etc. Les élèves doivent pouvoir bénéficier de la meilleure scolarité possible, d'une part l'enseignement avec les enseignants et d'autre part la vie scolaire (la demi-pension, les récréations, les études, hors heures de cours, etc.) par le CPE et les assistants d'éducation.

Le CPE est en lien direct avec tous les acteurs de l'établissement (acteurs santé, sociaux, enseignants, administration, d'orientation et même des travaux (exemple en SEGPA, lycée professionnel, etc.), cela facilite la communication de plus il est vu comme personne référente en éducation dans l'établissement scolaire, ce qui confirme l'enjeu de cette loi pour le CPE. Par exemple si un élève handicapé est scolarisé, le CPE peut travailler avec l'infirmière, le médecin scolaire, l'élève et les parents pour créer un PAI (Plan d'Aide Individuelle) afin d'adapter au maximum la scolarité de l'élève. Ou par exemple en collaboration avec l'élève, les parents, la conseiller d'orientation-psychologue créer un PPS (Plan Personnalisé de Scolarité) pour pouvoir également adapter au mieux la scolarité pour les élèves en situation de handicap : par exemple étaler le passage d'un examen en plusieurs années (le BAC en 2 ans). Travailler également avec la MDPH et autres.

De plus grâce à sa fonction, il est un acteur prioritaire pour les élèves d'une part car il est très présent dans la scolarité des élèves, il gère le quotidien hors temps d'apprentissage scolaire, les élèves se confient généralement à lui. Par exemple si un élève arrive en cours d'année scolaire généralement c'est le CPE qui présente à l'élève l'établissement, à ses camarades de classe et le fonctionnement de l'établissement scolaire. Il est important de signaler qu'il est également un acteur indispensable pour les parents, il informe les parents de la scolarité, du comportement et autre. Il dirige les parents vers la personne adéquate aux besoins de l'élève que ce soit dans l'établissement scolaire ou que ce soit à l'extérieur de celui-ci. Le CPE se doit de connaître les environs et les acteurs environnants pour orienter les familles et les élèves. Cela peut être pour l'orientation en 4^{ème} ou en fin de 3^{ème}, ou tout simplement orienter les élèves et les parents vers des spécialistes, etc.

Dans la partie suivante, l'étude menée dans un lycée général et technologique sur la représentation des élèves portant un handicap va être présentée et développée. Les hypothèses pourront donc être vérifiées et une réponse sera donnée à la problématique.

III Stéréotypes des élèves en situation de handicap.

A Qu'est-ce qu'un stéréotype ?

Les personnes avec des différences fonctionnelles doivent faire face à trois niveaux de discrimination: individuel, institutionnel et structural⁷. La discrimination se définit par les actions qui accompagnent les attitudes envers un groupe particulier. Hahn en 1987 a avancé l'idée du « minority-group model » en ce qui concerne la recherche sur le handicap. Sous cet angle, la discrimination, les désavantages et les difficultés rencontrées par certaines personnes avec des déficiences sont semblables à ceux rencontrés par les autres minorités⁸. Dans ce mémoire, nous nous intéresserons plus à la discrimination individuelle et institutionnelle portées à l'encontre des personnes handicapées.

Les représentations concernant les personnes handicapées, comme les représentations de tout groupe social, s'appuient sur des stéréotypes et des préjugés. Un stéréotype peut être défini comme « un ensemble de caractéristiques attribuées à un groupe social »⁹. Les stéréotypes ne sont pas toujours des images fausses du groupe social auquel on les attribue mais ils correspondent à une image déformée et simplificatrice de celui-ci : il s'agit d'attribuer à l'ensemble des membres d'un groupe social les mêmes caractéristiques. Chaque personne identifiée comme faisant partie de ce groupe sera alors considérée a priori comme possédant ces caractéristiques. Tous les groupes sociaux sont définis par des stéréotypes et ces derniers sont inévitables et même utiles au fonctionnement cognitif des individus. Ils peuvent cependant également être nuisible et conduire à des discriminations. De plus, même si les stéréotypes peuvent évoluer dans le temps et se modifier, ils restent relativement stables et rigides.

⁷ Pincus, 2000

⁸ Hahn, 2002; UPIAS, 1976

⁹ J-B LEGAL S.DELOUVEE *Stéréotypes, préjugés et discrimination* Coll Topos DUNOD 2008

Le processus à la base de la stéréotypisation est la catégorisation sociale. Elle peut être définie comme le fait de classer, de regrouper des individus dans un même groupe en leur attribuant des caractéristiques communes. Elle entraîne d'une part l'accentuation de la perception des différences entre individus de groupes différents et d'autre part, l'accentuation des ressemblances entre individus appartenant à un même groupe. Ses causes sont multiples. Premièrement, il existe des causes intra-individuels : les stéréotypes sont une conséquence naturelle du fonctionnement de notre système cognitif. En effet, ils sont une conséquence de notre capacité limitée à traiter des informations. Pour palier cette carence, catégoriser les individus permet de réaliser des économies cognitives. Mais la catégorisation sociale est également le fruit de facteurs socioculturels : les stéréotypes sont acquis et transmis en fonction du contexte social dans lequel chaque individu évolue. C'est ce qui explique les différences culturelles : les stéréotypes peuvent varier fortement en fonction des pays, du contexte familial, du groupe de pairs... Ils sont nécessaires à l'individu pour trouver sa place dans la société, dans le ou les groupes auxquels il appartient par opposition à ceux dont il ne fait pas partie et donc auxquels il ne s'identifie pas. Tout en ayant conscience de raisonner à l'aide de ces stéréotypes et même en pouvant, au moins partiellement les expliciter, « nous ne sommes néanmoins pas libres du choix de nos catégories fondamentales de perception et d'appréciation. Nous n'avons pas d'accès direct aux principes par lesquels nous les intériorisons. »

Les stéréotypes servent également de justification au fonctionnement du système et de la société telle qu'elle est et en particulier à la hiérarchisation des groupes sociaux. Il existe en effet des groupes « dominants » et des groupes « dominés ». Les stéréotypes justifient donc l'ordre social en attribuant des caractéristiques individuelles, personnologiques, à l'individu et permettent ainsi de naturaliser les rapports sociaux. Les groupes dominés eux-mêmes intériorisent les stéréotypes de leur groupe d'appartenance et se dévalorisent alors par rapport aux groupes dominants. C'est ainsi qu'une personne handicapée va s'attribuer les stéréotypes de ce groupe véhiculés par la société.

L'objet de ce mémoire est de vérifier si, avec une inclusion totale des adolescents handicapés dans un établissement scolaire, la représentation de ce groupe sociale peut-elle évoluer positivement ? Cette représentation peut être perceptible dans le système éducatif c'est à dire si les adolescents dans leur jugement social, expriment cette différence. En effet, alors que les programmes officiels de l'Éducation Nationale invitent à lutter contre ces

discriminations (plus récemment explicité dans la lettre de rentrée 2011), si les membres du personnel sont encore empreints de stéréotypes, il semble difficile qu'ils puissent les déconstruire chez leurs élèves. Ce processus de catégorisation sociale a donc des effets à la fois sur le comportement de la personne qui catégorise et sur celle qui est catégorisée. Dans le premier cas, les stéréotypes guident le jugement : on cherche chez autrui ce qu'on s'attend à y trouver et cela permet alors de confirmer nos croyances. C'est ainsi qu'un même comportement pourra être interprété de façon complètement différente en fonction de la catégorie sociale identifiée au préalable. On peut par exemple imaginer qu'une personne ayant identifié un homme comme handicapé mental cherchera tous les signes, les stéréotypes, confirmant son appartenance à ce groupe. Il pourra alors être amené à repérer, entre-autres et de façon plus ou moins consciente, les signes révélant un comportement différent des personnes dites ordinaires, ce qui est un stéréotype couramment répandu à propos des personnes portant un handicap mental. Ces mêmes comportements observés chez un homme non-identifié comme handicapé mental pourront, au contraire, passer complètement inaperçu puisqu'ils ne correspondent pas au comportement attendu. Nous n'avons donc pas toujours conscience que les stéréotypes que nous avons intériorisés nous amènent à orienter notre jugement mais aussi à agir d'une certaine façon. Les comportements discriminatoires, c'est à dire le fait d'agir de façon négative et non justifiable envers quelqu'un en raison de son appartenance à un groupe social, peuvent donc être volontaires mais parfois, ils sont intériorisés, inconscients. C'est donc en déconstruisant les stéréotypes que l'on peut faire diminuer la discrimination.

Mais les stéréotypes ont également des conséquences sur les membres du groupe ainsi catégorisés. Ce sont les effets sur soi du stéréotype. Ainsi, le fait de se savoir stigmatisé, c'est à dire de savoir que son groupe est l'objet de préjugés et d'une identité dévalorisée, a un impact à la fois sur son estime de soi et sur le plan émotionnel. « Ceci est en particulier le cas lorsque la caractéristique à l'origine des préjugés et de la discrimination est invisible et lorsqu'il il y a une perception répétée de l'existence d'une discrimination ». Pour l'adolescent en fauteuil roulant, cela n'est pas le cas, car u premier regard le fauteuil est visible. Mais en prenant l'exemple de l'homosexualité, on remarque que cette caractéristique n'est évidemment pas immédiatement visible, ce qui amène l'individu à un sentiment de malaise particulier par rapport à des stigmates immédiatement perceptibles : la peur d'être découvert, le questionnement face au fait de se dévoiler ou non dans toute situation, la colère liée au sentiment d'injustice que cela engendre... Le fait d'être stigmatisé a donc bien également des

effets sur le plan émotionnel: des affects négatifs, un sentiment d'injustice et plus de stress et d'anxiété à gérer. La lutte contre les discriminations liées à la situation d'une personne handicapée (plus précisément en fauteuil roulant) nécessite donc une déconstruction des stéréotypes. Au préalable, il est nécessaire de les identifier. A notre connaissance, aucune étude n'a encore été menée pour recueillir les stéréotypes à l'égard des personnes handicapées dans un contexte scolaire. Cette étude a pour but de combler cette lacune et d'apporter des préconisations pour l'inclusion des élèves handicapés en établissement scolaire.

B Méthodes.

1 Participants.

Dans cette enquête, il y a 56 élèves de deux classes, 28 élèves de seconde générale et technologique (composée de 14 garçons et 14 filles) et 28 élèves de terminale économique et sociale (composée de 14 filles et de 14 garçons) dans un lycée générale et technologique du Nord de la France. Dans chaque classe, il y a au minimum un élève en fauteuil roulant scolarisé. Pour un souci de d'exactitude des résultats, les participants 45 et 46 ont été supprimés des statistiques étant donné leurs non-réponses.

2 Procédures.

Des questionnaires ont été présentés aux élèves d'une classe de seconde et d'une classe de terminale, ils sont identiques. Ce questionnaire se référait à la personnalité des individus. Les participants de ce questionnaire étaient invités à donner leurs avis qui allaient de « ne décrit pas du tout ces élèves » (= 0) à « décrit tout à fait ces élèves » (=5) sur des traits de caractères ou des adjectifs qui permettent de qualifier les personnes portant un handicap, les personnes valides et soi même autrement dit l'estime de soi (ceux-ci sont issus de l'outils de Pansu et Dompnier (2011) et de Mollaret et Cambon (2011)). Les élèves devaient selon eux dire en générale ce qu'ils pensent de ces cibles. Les traits de caractères présents dans le questionnaire sont: agréable, agressif, appliqué, arrogant, cultivé, déterminé, drôle, égocentrique, envahissant, faible, gentil, immature, inattentif, ingénieux, insolent, intelligent, lent, meneur, paresseux, passifs, pénible, performant, populaire, sérieux, souriant, spontané, studieux, sûr d'eux et volontaire. Ces adjectifs sont utilisés pour les trois

cibles. En fin de questionnaire, des renseignements sont demandés : l'établissement, la moyenne générale, la moyenne en mathématiques, la moyenne en français, la classe et le sexe du participant.

L'objectif était d'estimer les préjugés entretenus à l'égard du groupe dévalorisé des élèves en fauteuil roulant en mesurant la différence d'opinion entre l'estime de soi, les élèves valide en générale et les élèves en fauteuil roulant. Il s'agit ici de vérifier si la discrimination envers les personnes en fauteuil roulant s'exprime explicitement. De plus ces questionnaires et ces différents publics permettent de mettre en avant, l'évolution du regard portés sur les lycéens en fauteuil roulant avec l'intervention de plusieurs actions éducatives. Car l'établissement choisis pour cette étude accueille beaucoup d'élève en situation de handicap, possède un enseignant formé à l'enseignement des élèves handicapés et également des infirmières présentent tous les jours dans l'établissement. Il s'agit donc de comparer la manière dont les élèves en situation de handicap et valide sont décrits et également comparer la représentation que l'élève a de lui-même et celles des autres élèves valides. De plus nombreuses actions sont mises en place tout au long de la scolarité des élèves. On peut également se poser la question : est ce que la représentation que l'on se fait des élèves handicapés peut-elle évoluer avec d'une part la maturité et également grâce aux côtoiements de ce public ?

Avant la passation, les parents ont été renseignés par rapport au questionnaire grâce à une lettre. L'anonymat et la confidentialité des réponses étaient garantis aux participants. Par ailleurs, le questionnaire et l'expérimentateur insistaient sur la nécessité de répondre le plus sincèrement possible. Les questionnaires ont été remplis de manière collective, en classe, lors d'un cours. Préalablement à la consigne, la liste des traits de caractère retenus ont été lu et le vocabulaire non-maîtrisé a été explicité. Ensuite, il a été précisé aux élèves qu'ils allaient participer à une enquête sur les représentations des élèves en fauteuil roulant. Puis, il leur a été demandé de répondre au questionnaire en respectant l'ordre donné et sans revenir en arrière.

3 Résultats.

* Analyse des résultats de traits de personnalité.

Afin de pouvoir traiter ces résultats, des catégories ont été créées à partir de plusieurs regroupements et de moyennes des termes. Ci-dessous, vous trouverez les catégories et les composants :

Catégories			Traits de caractère
Soi Positif Aisance (SpAIS)	Fauteuil Roulant Positif Aisance (FRpAIS)	Valide Positif Aisance (VpAIS)	Déterminé-meneur-populaire-sûr de soi
Soi Négatif Aisance (SnAIS)	Fauteuil Roulant Négatif Aisance (FRnAIS)	Valide Négatif Aisance (VnAIS)	Faible-immature-passif
Soi Positif Compétence (SpComp)	Fauteuil Roulant Positif Compétence (FRpComp)	Valide Positif Compétence (VpComp)	Cultivé-ingénieux-intelligent-performant-sérieux
Soi Négatif Compétence (SnComp)	Fauteuil Roulant Négatif Compétence (FRnComp)	Valide Négatif Compétence (VnComp)	Lent
Soi Positif Effort (SpEff)	Fauteuil Roulant Positif Effort (FRpEff)	Valide Positif Effort (VpEff)	Appliqué-studieux-volontaire
Soi Négatif Effort (SnEff)	Fauteuil Roulant Négatif Effort (FRnEff)	Valide Négatif Effort (VnEff)	Inattentif-paresseux
Soi Positif Agréable (SpAg)	Fauteuil Roulant Positif Agréable (FRpAg)	Valide Positif Agréable (VpAg)	Agréable-drôle-gentil-souriant-spontané
Soi Négatif Agréable (SnAg)	Fauteuil Roulant Négatif Agréable (FRnAg)	Valide Négatif Agréable (VnAg)	Agressif-arrogant-envahisseur-pénible
Soi Négatif Sollicitude (SnSo)	Fauteuil Roulant Négatif Sollicitude (FnSo)	Soi Négatif Sollicitude (SnSo)	Egocentrique-insolent

Puis une autre étape, à partir de ce terme, nous définissons l'utilité sociale (la valeur économique de la personne) et la désirabilité sociale : des personnes en fauteuil roulant, des élèves valides et de la représentation de soi. Pour l'utilité sociale positive, on fait une moyenne des résultats positifs de l'aisance, de la compétence et de l'effort et pour la désirabilité sociale positive, on utilise juste les chiffres de l'agréabilité. Cela est fait pour les trois cibles (représentation de soi, les élèves en fauteuils roulant et les élèves valides). Seuls les résultats positifs sont traités, par ailleurs, si le fait d'être scolarisé peut paraître commun,

cette démarche est sans doute perçue comme plus exceptionnelle si l'élève est en situation de handicap. Il est probable que les percevants construisent leur perception positive des élèves en situation de handicap en valorisant l'effort supposé nécessaire pour permettre une inclusion scolaire. Toutefois, juger plus positivement qu'un élève valide parce qu'il est en situation de handicap revient à dire qu'on s'attend à ce que les personnes handicapées en général « fassent en moyenne moins bien ». Autrement dit, on attend sans doute moins des personnes handicapées qu'elles s'investissent dans une telle démarche et témoignent d'un parcours scolaire « correct ». Ainsi, une évaluation particulièrement positive d'un individu sur la base de son appartenance catégorielle ne serait que le reflet compensé d'attentes négatives vis-à-vis de ce groupe.

Les résultats ont été structurés autour de deux dimensions. Nous avons réalisé une analyse quantitative des données et une analyse qualitative. Concernant l'analyse quantitative des données, nous nous sommes concentrés tout d'abord sur les termes les plus utilisés pour décrire le soi, les élèves en fauteuils roulant et les élèves valides. Puis dans l'analyse qualitative, nous avons retenu plutôt comment les élèves en fauteuil roulant, les élèves valides et le soi sont décrits.

Cette analyse va être divisée en deux parties, la première en classe de seconde et la deuxième en classe de terminale puis par la suite une comparaison.

En classe de seconde, les élèves ont une représentation de soi plutôt positive, les traits de personnalité les plus utilisés sont l'agréabilité ($M=4,14$), la détermination ($M=3,82$), la gentillesse ($M=4,36$) et sont souriant ($M=4,18$). Les traits de personnalité les moins utilisés pour décrire le soi sont : l'agressivité ($M=1,71$), être arrogant ($M=1,61$), l'égoïté ($M=1,71$) et l'insolence ($M=1,75$).

Les élèves de seconde, représentent le plus souvent les élèves en fauteuils roulant de façon assez positive, majoritairement décrits comme : agréables ($M=4,07$), drôles ($M=4,03$), gentils ($M=4,14$) mais également lents ($M=3,96$). Les traits de personnalité les moins utilisés sont : agressifs ($M=1,89$), envahisseurs ($M=1,85$), inattentifs ($M=1,96$), paresseux ($M=1,89$), performants ($M=1,96$). Ils sont donc décrits majoritairement positivement mais il y a la faible performance et la lenteur qui est mis en avant.

En seconde, les élèves valides n'ont pas de traits de personnalité qui ressortent autant que dans les deux cibles précédentes ($M > 4$), mais certains traits ressortent quand même : l'agréabilité ($M=3,71$), drôles ($M=3,88$), gentils ($M=3,92$) et lents ($M=3,62$). La description est positive.

Donc en analysant ces résultats, nous pouvons observer que les représentations de soi, les élèves en fauteuil roulant et les élèves valides sont pratiquement identiques. Les élèves de seconde différencient peu ces cibles.

En classe de terminale, les élèves ont une représentation de soi assez positive. Les traits de personnalités les plus utilisés pour les décrire sont l'agréabilité ($M=4,03$), sont drôles ($M=3,88$) et également très gentils ($M=4,03$). Les traits de personnalités les moins utilisés pour décrire la représentation de soi sont : arrogants ($M=1,7$), égocentriques ($M=1,80$), envahisseurs ($M=1,65$), faibles ($M=1,73$), insolents ($M=1,73$) et lents ($M=1,73$). On peut remarquer qu'il n'y a pas une grande différence avec la représentation en classe de seconde.

Les élèves en classe de terminale représentent le plus souvent les élèves en fauteuil roulant avec ces traits de personnalité suivant : drôles ($M=4,03$) et sérieux ($M=4,14$). Les traits de personnalités les moins utilisés pour décrire les élèves en fauteuil roulant sont : agressifs ($M=1,61$), arrogants ($M=1,61$), égocentriques ($M=1,80$), immatures ($M=1,92$), insolents ($M=1,69$), meneurs ($M=1,46$) et peu populaires ($M=1,8$). Les élèves en fauteuil roulant sont décrits moins positivement en classe de terminale qu'en classe de seconde. En effet, l'agréabilité ressort beaucoup moins et on les voit très peu comme des meneurs et très peu populaires.

Les élèves en classe de terminale représentent les élèves valides de façon assez similaires aux élèves de classe de seconde, peu de traits de personnalités ressortent. Les traits sont tous au-dessus de la moyenne ($M=2,50$) à part la lenteur ($M=2,30$).

Les élèves de terminale et de seconde utilisent des traits de personnalité pour décrire la représentation de soi et les élèves valides assez identiques. Mais nous pouvons remarquer que les élèves de terminales utilisent des traits de personnalité pour décrire les élèves en fauteuil roulant moins positifs que ceux utilisés par les élèves de terminale.

* L'ANOVA.

Nous avons réalisé des analyses de variance des données à partir du logiciel de traitement statistique STATISTICA. Nous avons donc fait une ANOVA sur plusieurs facteurs. L'ANOVA réalisée a été faite sur trois facteurs : un facteur inter-sujet classe, c'est-à-dire les participants sont soit issus d'une classe de seconde ou d'une classe de terminal) et de deux facteurs intra-sujet, c'est-à-dire la valeur sociale et plus précisément l'utilité sociale et la désirabilité sociale que l'on accorde à la cible et également la cible du jugement sociale donc soi les élèves en fauteuil roulant, les élèves valides et la représentation de soi.

Avant de commencer la deuxième partie de l'analyse des résultats, voici quelques rappels : p est le seuil de significativité des chiffres de l'analyse, si p est inférieur à 0,05 cela signifie que la différence est significative. Si p est compris entre 0,05 et 0,08 cela signifie qu'il y a une tendance, et si p est supérieur la différence est non significative.

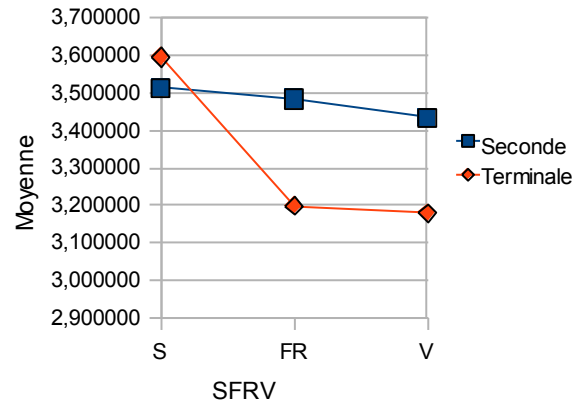
Classe	SFRV	S	FR	V	S	FR	V
Seconde	S	-----	0,844679	0,617901	0,748803	0,113620	0,093305
Seconde	FR	0,844679	-----	0,761791	0,569202	0,267034	0,128137
Seconde	V	0,617901	0,761791	-----	0,415251	0,237444	0,319336
Terminale	S	0,748803	0,569202	0,415251	-----	0,019134	0,014127
Terminale	FR	0,113620	0,267034	0,237444	0,019134	-----	0,927799
Terminale	V	0,093305	0,128137	0,319336	0,014127	0,907799	-----

Conformément à notre hypothèse, les descriptions de soi ($M=3,55$), de l'élève valide ($M=3,30$) et de l'élève en fauteuil roulant ($M=3,34$) sont différentes ($F(2,104)=5,41$; $p=0,006$). Cependant notre première hypothèse est partiellement vérifiée (la description de soi soit la plus positive, suivi de la description de l'élève valide et celle des élèves handicapés soit la moins positive). Cette perception plus négative de l'élève en fauteuil roulant devrait être plus prononcée pour les élèves de seconde que pour les élèves de terminale). L'analyse des contrastes indique que la description de soi est effectivement plus positive que la description de l'élève valide ($F(1,51)=5,8$; $p=0,02$) et que l'élève en fauteuil roulant ($F(1,52)=9,04$; $p=0,0004$). Néanmoins, la perception de l'élève valide et de l'élève en fauteuil roulant ne se différencie pas ($F(1,52)<1$).

Nous obtenons cependant une interaction entre la variable cible et la différence de classe, c'est-à-dire entre la classe de seconde et de terminale ($F(2,104)=3,07$; $p=0,05$).

Graphique n°1
SFRV/Classe

N° de cellule	Classe	SFRV	Moyenne
1	Seconde	Soi	3,512897
2	Seconde	Fauteuil roulant	3,481548
3	Seconde	Valide	3,433036
4	Terminale	Soi	3,593803
5	Terminale	Fauteuil roulant	3,199573
6	Terminale	Valide	3,180342

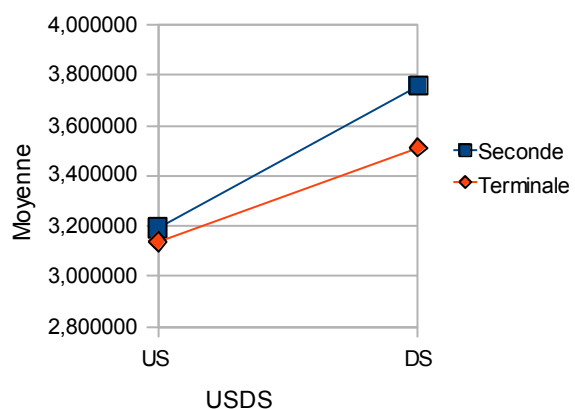


Le graphique n°1 et les contrastes révèlent qu'en terme de valeur sociale, les élèves de seconde décrivent identiquement les trois cibles (la représentation de soi, les élèves en fauteuil roulant et les élèves valides). Contrairement aux élèves de terminale qui se décrivent plus positivement que les deux autres cibles.

L'analyse des différences indique par ailleurs que les scores de désirabilité sociale sont plus importantes que les scores d'utilité sociale ($M=3,17$: $F(1,52)=80,5$; $p<0,0001$). Ils tendent par ailleurs à être modulés par la classe ($F(1,52)=3,23$; $p=0,07$). En effet, le graphique deux indique que la différence entre l'utilité sociale et la désirabilité sociale est plus prononcée pour les élèves de seconde et les élèves de terminale.

Graphique n°2
USDS/Classe

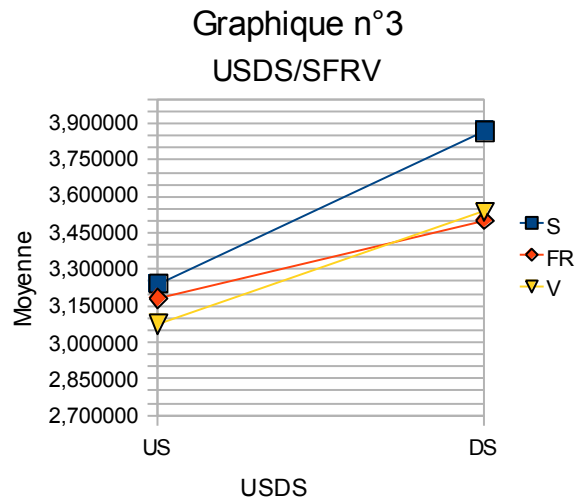
N°cellule	Classe	USDS	Moyenne
1	Seconde	US	3,193320
2	Seconde	DS	3,758333
3	Terminale	US	3,136325
4	Terminale	DS	3,512821



Enfin l'ANOVA, indique une interaction entre la cible du jugement et la valeur sociale ($F(2,104) = 3,94$; $p=0,02$). Contrairement à notre hypothèse, les jugements sociales d'utilité sociale ne différencient pas les trois cibles (représentation de soi, élèves en fauteuil

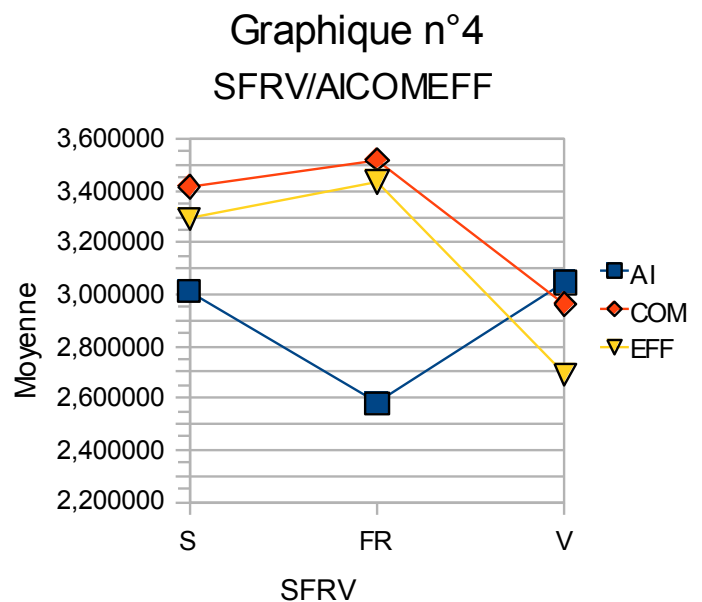
roulant et élèves valides). Par contre, la description de soi décrite comme étant plus désirable que les élèves en fauteuil roulant et les élèves valides.

N°Cellule	SFRV	USDS	Moyenne
1	S	US	3,239667
2	S	DS	3,867033
3	FR	US	3,179335
4	FR	DS	3,501786
5	V	US	3,075466
6	V	DS	3,537912



Des données récentes ont montrées l'ensemble de sous-dimension de l'utilité sociale. Il s'agit de l'aisance, de la compétence et de l'effort. Nous avons donc réalisée l'ANOVA sur ces trois dimensions pour observer les différences obtenues pour Rohmer sur l'effort. L'ANOVA indique que les cibles sont jugées différemment sur l'aisance, la compétence et l'effort ($F(4,208)=22,602$; $p<0,0001$).

N°Cellule	SFRV	AICOMEFF	Moyenne
1	S	AI	3,012134
2	S	COM	3,415659
3	S	EFF	3,291209
4	FR	AI	2,581273
5	FR	COM	3,520604
6	FR	EFF	3,436126
7	V	AI	3,046107
8	V	COM	2,964870
9	V	EFF	2,690984



Le graphique quatre indique clairement que les élèves en fauteuils roulant sont jugés plus négativement au niveau de l'aisance par rapport aux autres cibles, il relève également une compensation au niveau de l'effort et de la compétence. Portant l'aisance est fortement valorisée pour les deux autres cibles (représentation de soi et élèves valides).

Cette partie nous a permis clairement de vérifier les hypothèses émises au début de ce mémoire. Nous avons pu remarquer les différences de représentation des trois cibles : la représentation de soi, des élèves en fauteuil roulant et des élèves valides.

C Quels sont les stéréotypes dont souffrent les élèves handicapés ?

L'IMS - Entreprendre pour la cité en partenariat avec l'Europe met à disposition un guide pratique portant sur les stéréotypes des personnes handicapées dans les entreprises, certaines idées peuvent être utiles pour les établissements scolaires. L'étude menée met en avant huit grands points : 1-le handicap est perçu globalement négativement, 2-une perception caricaturale du handicap et des personnes handicapées (par exemple : si l'on demande à un manager le pourcentage d'handicapé en fauteuil roulant sur le total des personnes handicapées, il donne environ le chiffre de 12% soit 10 % de plus que le taux réel), 3-des stéréotypes ambivalents : « les personnes handicapées sont courageuses mais improductives », 4-plus les managers (ou les acteurs d'un établissement) sont diplômés, plus le stéréotype est fort, 5-plus les managers perçoivent l'engagement de leur entreprise en faveur de la diversité, plus ils ont une image positive du handicap et des personnes handicapées (cela peut être également valable pour les établissements scolaires, par exemple le projet d'établissement a un volet portant sur la diversité, les enseignants, les conseillers principaux d'éducation, les élèves et autres se sentiront plus investi dans la lutte contre les stéréotypes liés à l'handicap), 6-seul le contact professionnel influe sur le stéréotype (peu valable pour les élèves), 7-plus les managers s'identifient aux personnes handicapées, plus leur stéréotype est positif, 8-des outils de sensibilisation peu connus et peu utilisés par les managers mais qui fonctionnent (par exemple : un atelier de sensibilisation sur le handicap, un évènement dans le cadre de la semaine du handicap, un tutorat et/ou accueil de stagiaires handicapés, une collaboration avec une association sur le champ du handicap, un atelier sensoriel (parcours en fauteuil roulant, restaurant dans le noir, etc..., un forum emploi, job dating, une visite de structures spécialisées (ESEAT, entreprise adaptée, CRP, etc...), une formation au management du handicap (pour les établissements scolaires : une formation pour les enseignants, les conseillers principaux d'éducation et d'autres personnels). Ces huit points peuvent être tout simplement adaptés dans un établissement scolaire. Le travail au sein d'un établissement scolaire peut influencer les stéréotypes que l'on peut avoir sur des personnes handicapées et également influencer sur l'avenir, c'est-à-dire un patron,

un manager, un ouvrier ayant été « éduqué au handicap » n'aura pas la même vision que des personnes n'ayant jamais fréquenté ou travaillé avec des personnes handicapées.

Grâce à l'étude menée dans ce mémoire, nous avons pu mettre en avant les représentations des élèves handicapés, de soi et des élèves valides.

D Pourquoi ces stéréotypes ?

Pourquoi existe-t-il des stéréotypes ? « Ces stéréotypes sont utilisés car on en a besoin au quotidien de simplifier le monde en y opposant les « images dans nos têtes », une version simplifiée du monde susceptible de satisfaire notre besoin de voir les gens comme plus faciles à comprendre et à contrôler mais ce n'est pas le cas de la réalité. Les stéréotypes sont des représentations inexacts de la réalité mais ne sont pas automatiquement erronées ou nuisibles : il y a des stéréotypes positifs : fonctionnement normal de l'individu. »¹⁰. De plus les stéréotypes peuvent avoir plusieurs origines : individuelles ou collectives. L'éducation de la personne peut avoir un impact sur la représentation que l'on peut se faire d'un groupe social.

IV Propositions et pistes d'actions.

1 Une éducation citoyenne au handicap abordant les thèmes des stéréotypes du handicap et de l'égalité entre tous les lycéens.

Une des missions fondamentales de l'École Républicaine, en dehors de la transmission des connaissances, est de former les citoyens de demain, respectueux des valeurs de la République, en particulier, du principe d'égalité de tous les citoyens¹¹. Or, actuellement, il y a toujours le maintien des discriminations des personnes handicapées dans la société mais également au sein même de l'École, avec d'autres phénomènes discriminatoires, la preuve que cette éducation citoyenne ne fonctionne pas correctement. Pourtant, les textes et outils sont là: de nombreuses circulaires mettent en avant la nécessité

¹⁰ Leyens et Yzerbiyr

¹¹ Lettre de préparation à la rentrée 2011, circulaire n°2011-071 du 2 mai 2011

d'éduquer sur ces questions. Par exemple, la circulaire de rentrée 2010 réaffirme que la lutte contre la violence et les discriminations doit être une priorité. Les circulaires mettent en avant très généralement l'amélioration de la scolarisation des jeunes handicapés, par exemple dans la circulaire n°2010-38 du 16 mars 2010 concernant la préparation de la rentrée de 2010, il est dit : « L'attention portée à la scolarisation des enfants et des jeunes handicapés doit s'intensifier encore pour leur assurer des parcours scolaires encore plus satisfaisants. Les enjeux portent aujourd'hui également sur la fluidité de leurs parcours et la qualité des paliers de transition qu'ils connaissent dans le cadre de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS) » ; en effet de plus en plus on insiste sur la nécessité de travailler à l'intégration scolaire des élèves handicapés et non à la lutte contre les discriminations, mais cela est un début pour la lutte contre les discriminations. Cela est rappelé également dans la lettre de rentrée de 2011 où il est mentionné « La scolarisation des élèves en situation de handicap et la personnalisation des parcours de formation. La scolarisation des élèves en situation de handicap s'est considérablement développée, à tous les niveaux d'enseignement, grâce à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les élèves scolarisés en lycée sont en effet de plus en plus nombreux à poursuivre leurs études. Il s'agit aujourd'hui d'améliorer l'enseignement dispensé aux élèves handicapés ».

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) est quant à lui un formidable outil pour mettre en place des actions d'éducation citoyenne dans les établissements secondaires. La lutte contre les stéréotypes sur le handicap donc par une éducation sur l'égalité entre tous les lycéens et les hommes également et en particulier une prise de conscience, chez les élèves et les professeurs, des stéréotypes du handicap. Ceux-ci enferment les individus dans des représentations schématiques et dans une construction formatée de leur identité. Le CESC apparaît dans la circulaire n°2006-197 du 30 novembre 2006 et mentionne « l'évolution de la société, la volonté de mieux faire partager les valeurs de solidarité, de respect mutuel et de laïcité nécessitent que soit résolument mise en place, poursuivie, ou renforcée une véritable éducation à la citoyenneté de tous les élèves, mobilisant l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire. Cette exigence se traduit clairement dans les quatre missions définies à l'article 30-4 du décret du 30 août 1985 modifié. Ainsi le CESC : contribue à l'éducation à la citoyenneté ; prépare le plan de prévention de la violence ; propose des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion ; définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de

prévention des comportements à risques. Le CESC constitue pour ces missions une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique de l'établissement. ». La lutte contre la discrimination des personnes handicapées est donc une principale mission du CESC. Le CESC doit ainsi viser à mieux préparer les élèves à l'apprentissage de la vie en société, à la construction d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis de soi, des autres et de l'environnement. Il est une instance qui fédère des démarches et différents types d'actions, coordonne leurs apports spécifiques et complémentaires pour une approche transversale de la citoyenneté. Il assure la préparation de leur mise en œuvre et la construction des partenariats nécessaires. De plus, pour mettre des actions en œuvre, il y a là une opportunité en or car il est composé de personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ; des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves et des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil. Différentes actions et projets peuvent voir le jour lors des réunions du CESC. Par exemple la prévention à la discrimination, animer des débats avec des élèves ou personnes handicapées. Créer des journées handicap afin de sensibiliser les élèves. La lettre de préparation à la rentrée 2012 met en avant la pratique du sport. Profiter de la journée du sport scolaire mise en place dans cette circulaire pour pouvoir faire une grande place au handicap. Nous pouvons imaginer de faire de l'handisport. On peut également créer des parcours à l'aveugle, faire venir des chiens guide d'aveugle, utiliser l'odorat, le goût par exemple en se restaurant dans le noir. La communication et la prévention sont des piliers vers l'inclusion totale des élèves handicapés dans les établissements scolaires et la société d'aujourd'hui.

2 Le travail avec l'équipe pédagogique.

Pour en arriver à ce que les élèves handicapés puissent être intégrés dans les classes ordinaires, il y a plusieurs obstacles à surmonter. Kochhar, West, et Taymans (2000) ont avancé l'existence de trois types de « barrières » à l'intégration des jeunes élèves en situation de handicap. Ils ont appelé l'une d'entre elles la « barrière attitudinale ». Elle correspond à l'importance de l'attitude, principalement celle des enseignants des classes ordinaires pour que le projet d'intégration soit un succès. Doyle (2002) suggère de travailler sur les valeurs

sociales, les mœurs et les représentations sociales des établissements scolaires au lieu de leur organisation puisque la culture des écoles est conforme à certaines attitudes, croyances et valeurs qui déterminent la conduite des enseignants et des chefs d'établissement. Dans le domaine de l'éducation, plusieurs recherches ont démontré l'importance de l'attitude des enseignants quant au succès d'un programme de placement en classe ordinaire d'élèves ayant des besoins particuliers liés à leur santé ou à une limitation d'activité (voir, p. ex., Avramidis, Bayliss & Burden, 2000; Balboni, de Falco & Venuti, 2005; Romano & Chambliss, 2000; Wilczenski, Barry-Schneider, Reddington, Blais, Carreira & Daniello, 1997). Giangreco et Putnam (1991), par exemple, identifient l'enseignant comme étant peut-être la composante la plus importante dans le succès et l'efficacité d'un projet d'intégration d'élèves en situation de handicap (physique, sensoriel ou mental), et ils voient son attitude comme la variable majeure qui influence le fait que les élèves intégrés deviennent des membres à part égale de la communauté que forme la classe.

Maintenant, nous pouvons discuter des stéréotypes qui peuvent exister chez les enseignants par rapports aux élèves handicapés. Il est prouvé qu'une simple formation théorique est insuffisante pour lutter contre ces représentations entraînant des conduites discriminantes involontaires et inconscientes car « les enseignants en formation montrent une grande foi dans le pouvoir émancipateur et égalitariste de l'école et ils ont du mal à croire qu'ils peuvent être inconsciemment inéquitables »¹². La déconstruction de ces stéréotypes est donc confrontée à une forte résistance qu'il est nécessaire de combattre car ce sujet « provoque des remises en question identitaires et des interrogations pas toujours sereines sur son éducation, celle donnée comme celle reçue »¹³. Une formation efficace sur ces questions nécessite donc du temps et des mises en situation concrètes avec une implication personnelle de chacun, par exemple avec la mise en œuvre de jeux de rôle. Les objectifs visés par cette formation sont de contribuer à la création d'une culture commune sur le handicap en éducation et ainsi d'agir sur le rééquilibrage des interactions au sein de la classe; de faire en sorte que les professeurs exercent une vigilance accrue face aux interactions entre pairs pour éviter que ne s'y affirme une quelconque dominance, et enfin qu'une réelle interrogation soit mise en place permettant une prise de conscience des stéréotypes du handicap par les élèves. Il faut pour cela accompagner les équipes éducatives et pédagogiques dans la compréhension et l'utilisation des textes et outils à leur disposition

¹² COLLET Isabelle, GRIN Isabelle. En formation initiale des enseignants. *Cahiers pédagogiques*. Février 2011

¹³ PETROVIC Céline. Quand ça ne va pas de soi pour les enseignants. *Cahiers pédagogiques*. Février 2011

face à ce questionnement. Or, l'éducation citoyenne apparaît encore le plus souvent secondaire face à la suprématie des connaissances disciplinaires. La nécessité de prendre en compte ces questions en formation initiale et continue des enseignants est donc un autre préalable indispensable pour pouvoir ensuite mettre en place des projets éducatifs avec les élèves sur ces thèmes. En effet, il est également urgent de trouver des pistes d'actions concrètes permettant d'agir dans ce sens vis à vis des élèves.

3 Le CPE, les enseignants et le système éducatif.

Il existe dans le socle commun de connaissances et de compétences, la compétence six « comprendre l'importance du respect mutuel et accepter toutes les différences », ce sont des signes encourageants d'une volonté de faire bouger les choses. Il peut être par exemple intéressant de mettre en place une réelle éducation au handicap au sens large du terme c'est à dire sans se limiter à ses aspects médicaux de prévention. Dans un premier temps, cela pourrait passer par la création d'espaces de paroles avec des élèves en situation de handicap ou non dans lesquels les adolescents pourraient exprimer leurs questionnements, leurs craintes. Libérer la parole est un premier pas vers une meilleure compréhension du monde qui les entoure. Ces ateliers pourraient être gérées par différents interlocuteurs de l'établissement ou extérieurs à celui-ci en fonction des thèmes abordés : infirmière, médecin scolaire, assistantes sociales, professeurs (Éducation civique, sciences économiques et sociales, biologie, art...), Conseiller Principal d'Éducation ou avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et le tissu associatif local. Ils pourraient être mis en place dans le cadre d'une réflexion et d'un projet mené par le CESC en fonction des besoins spécifiques de chaque établissement. L'objectif de ce projet est bien de parvenir à une meilleure connaissance et compréhension pour un réel respect de chacun. Cette formation réflexive peut également être mise en place dès l'école primaire. Elle en sera alors d'autant plus efficace. Mais éduquer au respect et à l'égalité de tous face à ce questionnement autour du handicap nécessite évidemment d'aborder ce thème explicitement, ouvertement dans les établissements scolaires et d'entamer une réflexion sur l'efficacité des démarches mises en place ou susceptibles de l'être.

Le travail en équipe paraît indispensable pour modifier ces représentations. Vienneau (2004) propose cette définition basée sur l'historique du mouvement d'inclusion et la

recherche faite par les chercheurs associés à ce mouvement : « L'inclusion scolaire repose sur le principe de la normalisation de l'expérience de scolarisation de tous les élèves avec handicaps et en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDAA) et ce, indépendamment de leurs particularités de fonctionnement ou de l'importance de leurs handicaps. L'inclusion implique l'intégration pédagogique à temps plein de chaque élève dans un groupe classe du même âge ou le plus près possible de son groupe d'âge ; la participation à la vie sociale de l'école et une participation optimale de chaque élève à toutes les activités d'apprentissage de son groupe classe ; l'individualisation du processus enseignement-apprentissage au moyen de stratégies d'enseignement et de moyens d'évaluation variés ; la valorisation du caractère unique de chaque apprenant et, enfin, la prise en compte de toutes les dimensions de la personne dans les objectifs de formation poursuivis ». Le concept d'inclusion décrit les buts du modèle social du handicap quant à l'atteinte des mêmes avantages pour tous. De plus, les valeurs véhiculées par l'inclusion s'opposent à l'idée d'uniquement adapter l'individu aux circonstances en proposant plutôt de créer un environnement adapté à toutes et tous (modèle social). Nendaz (2001) exprime bien la visée à long terme : « La scolarisation d'élèves vivant avec un handicap, ou d'élèves très différents demande une transformation de tous les partenaires, dans une visée à long terme. Seul un réel projet de communauté, fondé sur des valeurs, et une éthique partagée, peut entamer un processus de co-construction d'une culture plus reconnaissante des différences. C'est à ce prix que l'intégration se transformera en inclusion, et que la tolérance de la différence deviendra enrichissement mutuel. C'est après une profonde réflexion sur les valeurs communes que chaque enfant aura sa place au sein de l'école, et qu'il aura un réel pouvoir de transformation, parce qu'il sera citoyen en devenir, avec son mode d'expression propre et son rôle au sein d'un système ».

Le CPE a un rôle prépondérant dans l'inclusion et la représentation des élèves handicapés dans les établissements scolaires ordinaires. Dans toutes les propositions précédentes le CPE se doit d'être présent et même porteurs de nouvelles idées. Il doit être à l'écoute des élèves handicapés et également des élèves valides. Il doit travailler en équipe avec les enseignants, les personnels médico-sociaux et les parents également. Il est conseiller auprès de ceux-ci et peut également être conseillé. Indiquer la voie vers laquelle doit aller les parents. Travailler avec le professeur principal d'une classe pour mettre en place des actions de sensibilisation par exemple en heure de vie classe, gérer tous les problèmes qui peuvent être liés à toutes discriminations liées au handicap d'un élève mais il ne faut pas tomber

comme dit précédemment dans une surprotection de l'élève handicapé. Tous les élèves doivent se sentir sur le même pied d'égalité.

Pour conclure sur cette partie, l'amélioration de la représentation des élèves handicapés se travaille tous les jours avec tous les acteurs d'un établissement scolaire. Une seule personne ne peut modifier tous les regards. Il faut utiliser au maximum tous les outils que possède un établissement et faire évoluer les pratiques.

CONCLUSION

Dans le domaine scolaire, quelques acteurs notent les problèmes qui surgissent quand les intervenants commencent à voir les incapacités comme des thèmes cliniques ; ils ajoutent que le danger se trouve dans le fait que si un enseignant fait cela, cette personne pourrait commencer à avoir pitié de ses élèves, et cela mène à un handicap de plus pour ceux-ci (Ballard & MacDonald, 1998). Des traitements de faveur, par exemple, peuvent les empêcher d'apprendre à apprendre seul, et peut attirer la jalousie de leurs camarades, ce qui les isolera du reste de la classe. Dans un but semblable, French (1993) insiste lorsqu'elle parle de la technologie dans le modèle individuel/médical que le but de l'intervention est de faire de la personne avec une différence une personne aussi normale que possible, c'est-à-dire d'adapter l'individu aux conditions de la société dans laquelle elle ou il vit. L'idéologie médicale en place nourrit les attitudes qui mènent à l'intention de d'abord traiter les problèmes individuels des personnes avec des différences fonctionnelles (Fine & Asch, 2000; Finkelstein, 2001; Oliver, 1990b).

Lutter contre les stéréotypes et les représentations négatives des personnes est une chose mais il faut également lutter contre les attitudes négatives envers les personnes avec ces différences fonctionnelles, ces attitudes négatives correspondent à ce qu'on appelle le « capacitisme ». Rauscher et McClintock (1996) le définissent comme « un système omniprésent de discrimination et d'exclusion qui opprime les gens ayant des déficiences mentales, émotionnelles et physiques (...) »

En conclusion finale, ce mémoire a pu mettre en lumière, les représentations que les lycéens ont de soi, des élèves en fauteuil roulant et des élèves valides. Les élèves de terminale ayant une représentation moins positive que les élèves de seconde sur les élèves en fauteuil roulant. Par contre, la représentation de soi est assez positive pour les deux classes. Cette partie a également permis de vérifier les hypothèses émises en début de mémoire. Mais également répondre à la problématique du départ qui était : En quoi et comment la représentation soi, d'élèves en fauteuil roulant et d'élèves valides peuvent-elles être différentes ? Peut-on noter une évolution entre la classe de seconde et la classe de terminale concernant le jugement sociale ? Les personnes ont-elles une désirabilité sociale et une utilité sociale perçue différemment que des personnes valides ? Nous pouvons donc répondre que oui il y a une différence entre les représentations de soi, d'élèves en fauteuil

roulant et également d'élèves valides. Les élèves valides sont représentés de manière assez positive et contrairement à ce qu'on aurait pu penser cette représentation ne s'améliore pas en terminale malgré deux années de plus passées avec des élèves en fauteuil roulant. Il y a donc encore du travail pour pouvoir effacer tous les stéréotypes mis en place en vers les personnes handicapées et donc une inclusion totale de ce public dans un établissement scolaire publique. Certains résultats ont été assez marquants, notamment la désirabilité sociale donnée aux élèves en fauteuil roulant assez importante mais une utilité sociale nettement plus basse.

Afin de faire cesser ces stéréotypes concernant les personnes en fauteuil roulant dans notre société, il y a un travail d'éducation à l'handicap à réaliser afin de sensibiliser les enfants, qui deviendront de futurs adultes et pourront changer ces regards et ces représentations pouvant être faussées.

Dans cette perspective, la lutte contre les représentations des personnes en fauteuil roulant s'inscrit alors, à côté des autres discriminations, dans une visée d'éducation à la citoyenneté mais également dans une perspective d'égalité des chances. En effet, le harcèlement, qui concerne de 10 à 15% de nos élèves, est source de mal-être, de décrochage et conduit tout droit à l'échec scolaire. La question de l'handicap à l'École doit s'inscrire dans un projet plus global d'Éducation à la tolérance et au respect des différences. C'est par la mise en place de projets ambitieux sur l'ensemble de ces thèmes qu'un changement réel pourra s'opérer dans les établissements scolaires et donc dans la société.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

MOYSE, Danielle : *Handicap : pour une révolution du regard - Une phénoménologie du regard porté sur les corps hors normes*. PUG, mars 2010

Odile ROHMER et LOUVER, « être handicapé : quel impact sur l'évaluation de candidats à l'embauche ? », Presses universitaires de France, *Le travail humain*, volume 69, janvier 2006

LOUIS JM, RAMOND Fabienne, *Scolariser l'élève handicapé*, DUNOD, 2006

LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, JORF n°36 du 12 février 2005

J-B LEGAL S.DELOUVEE *Stéréotypes, préjugés et discrimination* Coll Topos DUNOD 2008

Lettre de préparation à la rentrée 2011, circulaire n°2011-071 du 2 mai 2011

COLLET Isabelle, GRIN Isabelle. En formation initiale des enseignants. *Cahiers pédagogiques*. Février 2011

PETROVIC Céline. Quand ça ne va pas de soi pour les enseignants. *Cahiers pédagogiques*. Février 2011

LOUVET Eva. *Social Judgment Toward Job Applicants With Disabilities: Perception of Personal Qualities and Competences*, 2007

LAMONTAGNE-MULLER, thèse de doctorat, *Les attitudes envers l'intégration scolaire d'élèves en situation de handicap et l'attitude envers les personnes en situation de handicap : Les rôles des modèles individuel et social du handicap dans le processus de persuasion*, 2007

IMS, *Les stéréotypes sur les personnes handicapées, comprendre et agir dans l'entreprise*, avril 2011

EDUSCOL

CURIOSPHERE.TV

LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES UTILISES

CPE Conseiller Principal d'Education
MDPH Maison Départementales des Personnes Handicapées
SEGPA Section d'Enseignement Généralement et Professionnel Adapté
PAI Plan d'Aide Individuelle
PPS Plan Personnalisé de Scolarité
M Moyenne
SFRV Soi-Fauteuil Roulant-Valide
S Soi
FR Fauteuil Roulant
V Valide
SpAIS Soi Positif Aisance
FRpAIS Fauteuil Roulant Positif Aisance
VpAIS Valide Positif Aisance
SnAIS Soi Négatif Aisance
FRnAIS Fauteuil Roulant Négatif Aisance
VnAIS Valide Négatif Aisance
SpComp Soi Positif Compétence
FRpComp Fauteuil Roulant Positif Compétence
VpComp Valide Positif Compétence
SnComp Soi Négatif Compétence
FRnComp Fauteuil Roulant Négatif Compétence
VnComp Valide Négatif Compétence
SpEff Soi Positif Effort
FRpEff Fauteuil Roulant Positif Effort
VpEff Valide Positif Effort
SnEff Soi Négatif Effort
FRnEff Fauteuil Roulant Négatif Effort
VnEff Valide Négatif Effort
SpAg Soi Positif Agréable
FRpAg Fauteuil Roulant Positif Agréable
VpAg Valide Positif Agréable
SnAg Soi Négatif Agréable
FRnAg Fauteuil Roulant Négatif Agréable
VnAg Valide Négatif Agréable
SnSo Soi Négatif Sollicitude
FRnSo Fauteuil Roulant Négatif Sollicitude
SnSo Soi Négatif Sollicitude
US Utilité Sociale
DS Désirabilité Sociale
USDS Utilité Sociale Désirabilité Sociale

Colonne1	moyenne générale	moyenne mathématiques	moyenne français
participant 1	9	10	8
participant 2	17,2	18	16
participant 3	8	9	6
participant 4	13,8	12,5	9,7
participante 5	11	6	6
participante 6	13,9	13,5	11
participant 7	12,5	8	9
participant 8	16,7	16,5	11,6
participant 9	13,7	12	9
participant 10	15,5	17	12,5
participante 11	9,2	5,5	10,9
participante 12	11,3	11	10
participant 13	12,5	10,9	12
participant 14	9	7,8	9
participant 15	13,6	9	77
participant 16	11	12	9
participante 17	11,7	11	10
participante 18	11	7	12
participante 19	9,9	7	10,9
participante 20	12,2	8	10
participante 21	9,5	8,5	10
participant 22	10,5	9	11
participante 23	9,8	1,9	8,2
participante 24	11,8	10	12
participante 25	10,6	10	13
participante 26	11	11	8
participant 27	13,5	7,5	14
participante 28	15,5	16,5	13

estime de soi	agréable	agressif	appliqué	arrogant	cultivé	déterminé	drôle	égocentrique	envahisseur	faible	gentil	immature	inattentif	ingénieux	insolent	intelligent	lent	meneur	paresseux	passif	pénible	performant	populaire	sérieux	souriant	spontané	studieux	sûr de moi	volontaire	
participant 1	5	2	2	1	2	3	4	1	1	2	5	1	2	3	1	4	2	2	2	5	2	4	2	4	4	4	3	3	5	
participant 2	2	2	5	1	3	5	3	1	3	2	5	1	1	5	1	3	5	4	3	4	2	4	2	5	3	4	5	3	4	
participant 3	4	2	3	2	4	3	4	2	1	3	5	2	2	4	2	3	3	4	2	1	2	3	3	3	5	3	2	4	3	
participant 4	3	1	3	2	2	5	3	4	1	3	5	4	5	4	3	5	4	1	3	2	2	4	2	3	5	3	3	2	5	
participant e 5	5	3	3	3	5	5	3	1	1	1	5	1	1	1	1	3	1	1	1	3	1	3	4	5	5	3	5	5	3	
participant e 6	4	1	4	1	3	4	4	1	1	2	4	1	2	3	1	4	1	2	2	1	1	3	1	4	5	5	4	3	4	
participant 7	5	2	3	1	4	2	5	1	1	2	5	1	5	3	3	4	5	4	5	3	3	2	4	1	5	3	2	1	2	
participant 8	3	1	3	3	2	4	2	2	3	3	3	4	2	3	1	3	2	1	3	2	3	3	2	4	4	4	3	2	4	
participant 9	5	1	4	2	4	5	2	2	2	3	5	4	3	4	2	5	1	5	1	1	1	5	3	5	4	5	5	4	3	
participant 10	3	1	2	1	2	3	2	2	2	1	3	1	4	3	1	3	1	2	2	1	2	3	1	2	2	2	2	2	3	
participant e 11	4	2	3	2	4	5	3	4	5	2	4	3	4	4	2	5	2	1	1	2	4	5	3	4	4	5	4	4	3	
participant e 12	5	1	4	1	4	4	4	1	1	3	5	2	2	3	1	4	2	1	3	2	1	4	1	4	5	4	4	2	4	
participant 13	5	2	3	1	4	3	2	1	1	3	4	2	1	3	1	3	3	1	2	4	1	3	2	4	2	3	3	2	4	
participant 14	4	3	3	4	3	4	4	1	3	3	4	4	3	2	3	4	1	2	4	3	3	4	3	3	4	4	3	5	3	
participant 15	5	1	3	1	3	3	3	1	1	2	4	1	2	3	1	3	1	2	2	2	1	3	3	3	3	3	2	2	3	3
participant 16	5	1	2	1	3	3	5	3	2	3	4	3	4	4	4	3	1	3	5	3	4	3	3	3	4	3	2	3	3	
participant e 17	5	1	4	1	3	4	5	1	2	3	5	2	2	3	1	3	1	3	3	2	1	3	3	5	5	4	4	3	1	
participant e 18	3	3	2	1	3	4	3	2	4	1	4	4	2	4	3	3	5	2	4	3	3	4	2	2	4	4	3	3	3	
participant e 19	3	1	4	3	2	2	2	1	3	2	4	1	3	1	1	3	2	1	2	1	2	2	3	4	2	2	1	2		
participant e 20	5	4	2	1	3	5	3	1	3	1	4	3	4	2	4	3	3	5	2	2	4	2	3	4	5	5	3	4	5	
participant e 21	4	2	4	1	4	5	3	1	2	3	5	1	4	4	1	5	2	1	3	1	1	4	1	4	4	1	4	2	5	
participant 22	4	1	3	2	3	3	4	1	1	1	4	2	3	3	1	3	3	1	3	3	1	3	2	3	5	1	3	3	4	
participant e 23	3	2	3	2	3	3	2	3	3	3	4	4	4	3	2	2	4	3	4	3	2	2	2	3	4	3	2	2	2	
participant e 24	4	1	2	1	2	3	3	1	4	2	4	1	3	2	1	4	3	1	4	3	4	3	3	2	5	3	2	2	3	
participant e 25	5	3	4	2	4	4	5	4	1	1	5	2	2	1	2	4	1	3	5	2	3	4	4	4	4	3	2	3	1	3
participant e 26	3	2	4	2	3	4	3	2	2	2	4	3	3	3	3	4	2	3	2	3	3	4	3	4	4	3	4	3	3	
participant 27	5	1	3	1	3	4	4	2	4	1	4	1	3	5	1	4	1	2	1	2	1	4	4	5	5	4	3	5	3	
participant e 28	5	1	5	1	4	5	2	1	3	1	5	1	1	4	1	5	1	3	1	1	1	5	1	5	5	4	5	3	4	

élèves en fauteuils roulant	agréables	agressifs	appliqués	arrogants	cultivés	déterminés	drôles	égocentriques	envahisseurs	faibles	gentils	immatures	inattentifs	ingénieux	insolents	intelligent	lents	meneurs	parseuseux	passifs	pénibles	performants	populaires	sérieux	souriants	spontanés	studieux	sûr d'eux	volontaires
participant 1	4	1	3	1	4	5	3	1	1	2	4	2	1	3	1	4	3	1	1	5	1	4	2	5	4	3	4	2	4
participant 2	4	3	3	1	3	5	3	3	4	5	5	2	1	3	1	5	5	3	1	1	1	4	4	4	4	4	3	3	4
participant 3	3	2	3	4	4	3	4	3	2	3	4	2	3	3	2	3	3	4	2	2	3	3	4	4	3	3	4	4	3
participant 4	4	1	2	1	3	4	2	1	3	4	4	3	2	2	1	5	4	1	3	3	1	3	1	3	5	3	3	3	4
participant e 5	5	4		4	4	4				4	5	3	1	3	3	5	2	3	2	3	2	3	4	5	5	3	4	4	3
participant e 6	4	2	5	1	4	5	5	1	1	2	4	1	4	3	1	4	2	3	1	2	1	3	3	4	4	1	4	3	4
participant 7	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
participant 8	4	1	4	1	3	5	3	1	2	2	4	3	2	3	1	3	2	3	2	2	2	4	3	3	4	4	3	3	1
participant 9	4	3	5	1	4	5	1	2	3	4	4	4	1	4	2	3	5	1	2	3	4	2	2	5	3	4	3	2	5
participant 10	4	2	3	3	3	3	3	3	3	3	4	1	1	3	1	3	3	3	3	4	1	3	3	3	5	3	3	3	5
participant e 11	4	1	2	1	4	5	4	2	1	2	4	2	1	3	2	5	2	1	1	2	1	4	2	4	4	3	3	3	4
participant e 12	5	1	4	1	4	5	5	1	1	4	5	1	1	4	1	4	2	3	2	2	1	4	3	5	5	4	5	3	5
participant 13	4	1	4	1	5	4	3	2	1	4	5	1	1	5	2	5	1	2	1	4	1	5	1	5	5	5	5	5	2
participant 14	4	3	2	3	3	4	4	1	4	3	5	4	3	2	3	3	2	1	2	5	3	3	2	3	3	3	3	2	3
participant 15	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
participant 16	4	1	3	1	4	5	4	1	2	3	5	2	3	3	3	4	2	2	3	3	2	4	3	3	3	2	2	2	2
participant e 17	5	1	4	1	3	3	2	1	1	2	5	1	1	3	4	4	5	1	3	3	1	3	1	5	5	2	3	1	3
participant e 18	4	2	3	2	5	5	4	3	4	2	4	4	2	4	1	4	3	2	1	1	2	4	3	4	4	4	4	5	4
participant e 19	4	1	3	2	3	3	3	2	3	3	3	2	3	3	3	3	2	1	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3
participant e 20	5	4	3	1	4	5	5	1	1	1	4	2	1	4	3	5	3	1	2	5	4	3	2	3	5	5	3	1	4
participant e 21	5	1	4	1	4	5	4	1	2	3	5	3	2	3	1	4	3	1	1	3	2	3	2	4	5	5	4	2	5
participant 22	4	2	3	2	3	2	3	2	2	3	4	3	3	2	3	4	3	1	1	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3
participant e 23	3	4	3	4	2	3	3	4	4	5	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	1	3	2	3	3	3	3
participant e 24	3	1	3	1	3	1	1	1	3	3	3	1	2	3	1	3	3	1	1	1	2	3	1	3	1	1	3	1	2
participant e 25	5	1	4	1	3	5	3	1	1	1	5	2	1	3	1	4	5	1	1	3	2	4	4	5	4	2	4	1	4
participant e 26	3	2	4	2	3	3	1	3	3	5	2	3	3	3	3	4	2	3	2	3	3	3	3	4	4	3	2	3	4
participant 27	5	1	4	1	3	5	5	2	3	1	5	4	2	4	2	5	2	1	2	1	1	4	5	4	5	4	3	4	5
participant e 28	5	1	4	1	4	5	3	1	1	4	5	3	1	4	2	6	4	1	2	2	1	4	1	4	4	3	4	2	3

Les élèves valides	agréables	agressifs	appliqués	arrogants	cultivés	déterminés	drôles	égocentriques	envahisseurs	faibles	gentils	immatures	inattentifs	ingénieux	insolents	intelligents	lents	meneurs	parasseux	passifs	pénibles	performants	populaires	sérieux	souriants	spontanés	studieux	sûr d'eux	volontaires
participant 1	3	2	2	2	4	3	2	2	2	1	3	2	2	4	2	4	2	4	2	3	2	4	5	2	4	2	3	4	3
participant 2	2	3	3	4	3	4	4	4	2	1	3	4	4	2	4	3	1	4	4	3	4	2	5	3	4	3	2	4	2
participant 3	3	3	3	2	3	2	4	3	3	2	3	3	4	4	4	4	3	3	2	2	4	4	3	3	3	3	3	4	3
participant 4	4	2	2	1	2	2	4	1	2	3	5	2	4	3	4	5	3	1	4	3	4	3	1	2	5	3	2	2	2
participante 5	5	2	3	2				1	1	1	4	3	1	1	3	4	3	5	5	5	3	1	4	4	4	3	4	4	3
participante 6	4	2	4	1	4	4	4	1	1	2	4	2	1	4	1	4	1	2	4	2	1	4	3	4	4	4	4	3	4
participant 7	5	3	1	3	3	4	4	3	1	1	4	3	4	3	4	3	3	3	4	4	4	3	3	3	4	4	1	4	3
participant 8	4	1	4	2	3	4	3	1	2	1	4	2	2	2	2	4	2	3	3	2	2	3	3	3	4	4	3	4	4
participant 9	5	2	4	3	4	5	4	1	2	1	5	2	3	3	2	5	4	4	5	5	2	5	3	4	4	4	1	4	4
participant 10	5	1	2	1	3	4	5	1	2		5	1	3	4	1	4	1	3		2	2	3	3	2	5	4	3	4	3
participante 11	4	2	3	2	4	5	3	4	5	2	4	3	4	4	2	5	2	1	1	2	4	5	3	4	4	5	4	4	3
participante 12	5	2	4	1	5	5	5	1	1	1	5	3	2	5	1	5	2	3	2	2	1	5	3	4	4	5	5	3	4
participant 13	4	2	2	1	2	3	3	1	2	1	4	3	4	3	2	2	1	4	2	1	2	4	4	3	3	4	3	5	5
participant 14	3	2	3	3	3	4	3	3	2	3	4	3	2	3	3	3	2	2	3	3	2	3	3	3	4	3	3	3	3
participant 15	3	2	3	2	3	3	4	2	1	3	4	3	3	3	2	4	2	2	2	3	3	3	4	4	4	3	3	4	4
participant 16	4	3	3	2	3	3	4	2	3	3	4	3	3	1	3	3	4	3	4	3	2	3	2	4	3	3	2	3	2
participante 17	3	2	2	3	1	2	5	2	1	3	3	5	5	1	5	1	1	5	5	3	5	2	4	3	2	2	2	5	1
participante 18	2	3	2	4	1	1	5	3	3	4	2	5	5	4	5	2	3	4	4	3	4	2	4	2	1	1	1	5	4
participante 19	3	3	3	2	3	2	3	3	2	2	4	2	2	2	2	4	1	3	3	2	3	3	3	3	2	2	3	2	3
participante 20	3	4	3	5	3	2	5	5	5	5	2	5	4	3	5	4	5	3	2	3	5	4	4	3	5	5	3	5	4
participante 21	4	2	3	3	3	2	5	4	1	2	5	4	2	5	2	5	1	4	3	4	1	4	2	3	2	5	2	5	4
participant 22	3	2	3	3	3	3	2	2	2	2	3	2	3	3	2	3	2	2	2	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3
participante 23	3	3	3	2	3	3	4	3	3	3	4	4	5	3	4	3	4	4	5	3	4	2	2	3	2	3	3	3	2
participante 24	4	1	2	2	1	2	5	1	1	2	4	3	4	2	2	2	4	3	4	4	1	2	3	2	5	3	1	3	2
participante 25	3	5	3	3	4	4	5	5	4	2	3	5	2	1	4	3	1	4	5	5	4	1	4	3	4	3	3	5	2
participante 26	4	3	3	3	4	3	2	3	3	4	5	4	3	3	3	4		2	2	3	3	4	2	3	3	3	4	4	2
participant 27	6	2	3	2	4	4	5	2	2	1	5	1	3	4	2	4	1	3	2	2	1	4	4	4	5	5	3	5	4
participante 28	3	1	3	1	4	4	3	2	1	1	5	2	3	4	2	4	2	3	3	3	1	4	4	3	4	4	3	5	3

	Moyenne générale	Moyenne mathématiques	Moyenne français
participante 1	7		
participant 2	11	12	15
participante 3	10,5	11	
participant 4			
participant 5			
participant 6	8	5	11
participant 7	9	3	
participante 8	9,3	4,9	16
participant 9	8,8	3,7	12
participante 10	10,8	12	
participant 11	7,5	9	
participante 12	10,1	8	
participante 13	11,7	13,6	
participante 14	9,9	14	
participante 15	12,8	10,8	12(AP)
participant 16	8,7	8	13
participante 17	10,5	10	11
participant 18	9,7	12	
participant 19	10,1	12	
participante 20	10,2	8,9	9,9
participant 21	12	15	10,5
participant 22	12	10	15
participante 23	13,9	14	
participante 24	9,5	6	12
participant 25			
participante 26	11	10	10
participant 27	8,5	4	14
participant 28	11,5	15	11

estime de soi	agréables	agressifs	appliqués	arrogants	cultivés	déterminés	drôles	égocentriques	envahisseurs	faibles	gentils	immatures	inattentifs	ingénieux	insolents	intelligent	lents	meneurs	paresseux	passifs	pénibles	performants	populaires	sérieux	souriants	spontanés	studieux	sûr d'eux	volontaires
participant 1	4	1	3	1	3	4	3	2	1	2	3	2	2	3	1	3	1	1	3	2	2	2	1	4	5	4	3	3	4
participant 2	5	2	5	2	5	5	3	1	1	1	5	3	3	4	1	3	1	1		3	1	4	3	4	3	2	3	3	3
participant 3	4	3	3	2	3	4	3	2	2	2	3	1	2	3	2	3	2	2	2	2	2	3	2	3	5	3	4	2	2
participant 4	2	2	4	1	5	3	1	1	1	3	2	1	1	3	1	4	2	1	1	4	1	4	1	5	1	3	4	2	1
participante 5	5	1	4	4	4	4	4	3	2	1	4	2	4	4	3	4	1	4	5	4	2	5	3	2	5	5	2	4	4
participante 6	2	3	2	4	3	2	3	3	2	3	3	2	4	2	5	3	2	3	4	3	4	2	3	3	2	3	2	4	2
participant 7	5	1	5	1	5	5	5	1	1	1	5	1	1	5	1	5	1	5	1	1	1	5	5	5	5	5	5	5	5
participant 8	4	2	1	1	4	3	4	1	2	1	4	5	5	4	4	4	1	3	5	1	2	4	3	2	5	5	1	4	4
participant 9	4	3	4	2	3	5	3	1	3	3	4	2	3	4	4	4	2	3	3	2	2	4	3	4	4	4	3	2	5
participant 10	3	2	2	2	3	2	3	2	2	2	4	2	2	2	2	3	3	1	1	3	1	2	3	2	3	1	3	3	2
participante 11	4	1	4	1	3	3	4	1	2	1	5	2	2	3	1	3	1	3	3	2	2	3	3	4	5	4	1	2	5
participante 12	4	1	4	1	3	5	4	1	1	3	5	1	3	4	1	4	1	1	1	3	1	3	2	5	5	4	5	1	4
participant 13	4	1	4	1	3	3	3	2	1	1	4	2	1	4	1	3	1	2	2	1	1	1	3	4	5	5	3	4	2
participant 14	3	3	3	3	3	3	4	3	3	3	2	2	4	3	2	3	2	3	4	3	3	3	3	2	3	2	2	4	2
participant 15	4	4	3	3	4	5	4	2	3	2	3	1	1	3	3	4	1	4	4	2	1	4	4	4	5	5	4	4	4
participant 16	4	1	4	1	4	4	3	2	4	3	5	1	4	2	3	3	2	3	4	3	2	4	2	3	4	3	2	5	4
participante 17	4	2			5	4					4	1			3										5			3	
participante 18	5	5			5	5	5				5				5			5	5						5	5		5	
participante 19	4	3	2	1	4	4	4	1	1	1	4	2	1	1	1	4	1	4	4	3	1	2	3	3	4	4	3	5	4
participante 20	5	1	5	1	4	4	4	1	1	1	5	1	1	3	1	3	2	3	2	1	1	2	2	4	5	4	3	5	5
participante 21	5	2	3	2	5	5	3	3	1	1	4	1	1	4	1	4	1	3	1	1	1	3	3	3	3	4	3	3	3
participant 22	5	3	5	1	4	4	5	1	1	1	3	2	4	5	1	4	1	4	2	3	1	4	5	4	5	5	4	4	3
participante 23	4	1	4	1	3	5	3	1	1	1	5	1	5	3	1	3	2	1	1	1	1	2	3	4	4	4	3	1	5
participante 24	4	1	4	1	3	3	4	3	1	3	4	5	5	4	1	3	3	1	3	2	1	4	1	5	2	3	4	1	3
participante 25	5	5	3	5	5	5	5	5	2	2	5	2	3	4	1	4	4	4	3	3	2	5	5	1	5	3	3	5	4
participante 26	4	2	3	1	3	5	4	1	1	1	5	3	2	3	1	3	3	4	3	4	1	3	4	3	4	4	3	2	3
participant 27	4	2	3	1	4	3	4	1	1	1	5	2	3	3	1	4	2	3	4	3	2	3	3	3	4	4	3	3	4
participante 28	4	2	4	1	3	3	3	2	2	1	4	2	2	4	1	3	2	2	3	2	1	3	3	3	4	3	3	3	2

élèves en fauteuils roulant	agréables	agressifs	appliqués	arrogants	cultivés	déterminés	drôles	égocentriques	envahisseurs	faibles	gentils	immatures	inattentifs	ingénieux	insolents	intelligent	lents	meneurs	pareseux	passifs	pénibles	performants	populaires	sérieux	souriants	spontanés	studieux	sur d'eux	volontaires
participant 1	4	1	3	1	3	5	3	1	1	2	4	2	3	3	1	4	3	1	1	2	1	4	3	4	4	4	4	3	4
participant 2	5	3	4	2	3	4	3	4	5	2	4	2	2	2	4	3	1	3	4	2	3	3	1	2	1	4	3	1	5
participant 3	5	1	4	1	2	3	2	1	3	4	5	1	5	3	1	2	5	1	3	3	3	2	1	3	3	3	2	1	1
participant 4	5	2	2	5	3	2	3	3	5	3	2	4	2	4	2	3	4	2	4	3	2	3	2	5	4	3	4	2	3
participante 5	4	1	4	1	4	5	4	1	2	3	4	2	3	4	3	4	5	2	2	4	1	3	3	5	3	2	4	1	4
participante 6	2	2	4	2	3	4	1	3	1	3	2	4	2	3	1	3	2	1	1	2	1	3	1	4	1	1	4	3	5
participant 7	3	1	3	1	3	4	1	1	2	2	3	1	2	1	1	3	3	1	1	1	1	3	1	4	3	3	4	2	4
participant 8	3	1	3	1	3	3	3	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	5	3	3	1	3	4	2	3	3	3
participant 9	4	1	5	1	3	5	3	1	3	3	5	1	1	4	1	4	2	2	2	2	1	4	4	5	4	5	5	3	5
participant 10	3	1	3	1	5	5	3	1	1	1	4	1	1	3	1	4	1	1	1	2	1	4	2	5	3	2	1	3	3
participante 11	5	1	3	1	3	4	4	1	2	2	5	2	3	3	1	4	2	1	3	2	2	3	3	4	4	3	3	2	4
participante 12	4	1	5	1	5	5	4	1	1	5	5	1	1	5	1	5	4	1	1	1	1	5	1	5	5	5	5	1	5
participant 13	3	1	3	1	4	5	3	1	1	4	4	2	1	5	1	3	4	1	2	1	1	3	1	4	2	3	4	1	3
participant 14	3	1	3	2	3	4	2	2	1	2	4	2	3	4	1	3	4	1	3	3	1	3	1	5	4	4	3	2	3
participant 15	3	4	3	3	3	2	1	3	4	3	2	3	2	3	2	3	4	1	3	3	4	3	1	3	3	3	3	3	3
participant 16	4	2	3	2	3	5	3	3	4	4	4	1	3	3	2	3	4	2	1	3	3	3	2	4	4	4	4	3	4
participante 17	4					5					3						1												
participante 18				5																									
participante 19	5	1	4	1	3	3	1	1	2	3	5	1	1	5	1	4	1	1	1	1	1	3	1	5	2	2	5	2	1
participante 20	5	1	4	1	3	3	3	1	1	2	4	2	1	4	1	3	2	1	2	3	1	2	1	3	3	1	3	2	2
participante 21	4	3	3	4	4	4	1	3	2	3	3	2	3	3	4	4	4	1	3	3	3	4	3	3	3	3	3	2	2
participant 22	4	3	2	2	3	5	4	3	2	5	5	4	1	3	4	4	2	1	4	3	3	3	2	5	3	1	4	2	3
participante 23	5	1	3	1	4	5	4	1	1	1	4	1	1	3	1	4	2	1	1	1	1	4	3	4	4	3	3	3	4
participante 24	4	2	2	3	3	4	4	3	2	3	4	2	3	2	2	3	2	3	3	1	3	3	1	4	3	3	3	1	4
participante 25	3	2	4	1	4	5	1	1	4	2	4	3	3	3	1	3	1	1	3	3	3	1	1	5	2	2	4	1	1
participante 26	3	1	5	1	3	3	3	4	4	3	3	1	2	3	1	3	4	1	3	2	1	4	2	5	3	2	5	4	3
participant 27	4	2	4	1	4	4	3	1	2	3	4	1	1	4	2	4	2	2	2	3	2	3	3	4	4	4	4	3	4
participante 28	4	2	4	1	4	4	3	1	1		4	1	1	3	1	3	5	2	2	2	1	3		4	4	3	4	1	3

élèves valides	agréables	agressifs	appliqués	arrogants	cultivés	déterminés	drôles	égocentriques	envahisseurs	faibles	gentils	immatures	inattentifs	ingénieux	insolents	intelligent	lents	meneurs	paresseux	passifs	pénibles	performants	populaires	sérieux	souriants	spontanés	studieux	sûr d'eux	volontaires
participant 1	3	1	3	3	4	4	4	1	1	1	4	3	3		3	4	3		3	2	1	3	2	3	4	4	3	3	3
participant 2	2	3	2	3	3	3	2	4	4	3	2	4	4	2	4	4	2	2	4	4	3	4	3	4	4	4	1	2	2
participant 3	3	2	3	3	4	4	4	3	1	3	3	3	2	4	1	4	1	3	1	1	2	3	4	4	4	3	3	3	3
participant 4	2	4	2	3	5	2	2	2	4	5	3	1	2	4	2	2	3	2	3	5	2	3	4	4	2	3	4	2	3
participante 5	3	3	4	3	2	4	3	4	4	3	3	4	4	3	4	2	2	2	3	3	4	3	3	2	3	2	2	2	3
participante 6	2	3	2	4	3	2	3	3	2	3	3	2	4	2	5	3	2	3	4	3	4	2	3	3	2	3	2	4	2
participant 7	3	2	3	3		4	4	3	3	3	3	3	3	5	2	3	4	3	3	2	3	4	5	2	3	3	3	2	3
participant 8	4	2	3	1	4	3	5	2	2	2	4	2	3	4	2	3	1	3	3	1	1	4	4	3	5	5	3	4	4
participant 9	4	2	4	1	4	4	4	3	3	3	4	4	3	3	2	4	2	4	2	3	2	4	3	4	4	4	3	4	5
participant 10	3	3	3	3	3	2	3	3	2	1	3	3	1	1	3	3	3	3	4	2	2	2	4	3	3	2	3	4	2
participante 11	3	1	3	1	3	4	4	1	1	3	5	1	2	3	1	4	3	1	3	3	2	3	3	4	4	3	3	2	4
participante 12	3	4	4	4	3	5	4	5	3	3	3	4	5	5	5	3	3	5	5	5	3	4	5	4	1	2	3	5	1
participant 13	4	2	3	2	3	2	3	3	2	2	3	4	3	2	2	3	1	3	3	2	2	2	4	3	4	3	3	3	3
participant 14	3	3	3	4	4	2	4	4	4	3	3	4	4	3	4	3	2	4	4	4	4	4	2	2	3	2	2	3	2
participant 15	3	2	3	3	3	3	3	4	4	3	3	4	4	3	3	3	3	3	3	4	4	3	3	3	4	3	3	3	3
participant 16	3	2	2	3	2	3	4	4	4	2	3	4	4	2	4	2	3	3	4	3	4	4	4	2	4	3	3	4	3
participante 17	2					4				3		2	3								4		4	3					
participante 18	1				5		1	5			5	1						5					5					5	5
participante 19	2	4	3	5	2	2	2	4	2	2	3	5	5	2	3	2	2	2	2	2	4	2	3	2	3	3	2	3	1
participante 20	4	2	4	2	4	4	5	1	1	1	5	1	3	2	1	5	1	3	2	1	1	3	2	5	5	3	4	5	5
participante 21	3	5	1	1	2	2	4	4	4	4	4	4	4	4	2	3	3	3	3	3	3	2	2	3	3	2	2	1	1
participant 22	4	5	3	3	3	3	2	5	4	4	2	2	5	3	2	4	1	1	5	5	5	3	3	2	2	2	4	3	3
participante 23	4	1	3	1	3	4	5	1	1	1	5	1	2	3	2	3	3	2	3	1	1	3	3	3	4	4	1	4	4
participante 24	4	2	3	2	3	3	2	3	4	4	3	2	1	2	1	3	5	4	1	2	1	3	3	2	4	3	2	5	4
participante 25	4	4	2	5	3	3	4	5	3	3	3	3	5	1	3	2	2	3	5	3	5	2	3	3	4	3	3	4	2
participante 26	3	3	3	2	3	3	3	1	2	1	4	3	4	4	2	3	2	4	5	4	2	5	4	4	4	4	4	3	3
participant 27	4	2	3	2	3	3	4	2	2	2	4	3	3	3	2	4	2	3	3	2	2	3	4	3	4	4	3	4	4
participante 28	4	3	3	3	2	3	5	2	2	1	4	3	3	3	2	4	1	4	4	3	2	4	4	3	4	4	3	4	3

Participant	sexe	Classe	SpUS	SnUS	SpUS	FrpUS	FrpUS	VpUS	VnUS	SpAIS	SnAIS	Spcomp	Sncomp	SpEFF	SnEFF	SpAG	SnAG	SpSO	FrpAIS	FmAIS	Fpcomp	Fmcomp	FrpEFF	FmEFF	FpAG	FmAG	FpSO	VpAIS	VnAIS	Vpcomp	Vncomp	VpEFF	VmEFF	VpAG	VmAG	VpSO
1	g	2	3,077722	2,22224	3,388889	3,422222	2,22228	2,22225			2,666667	3,333333	3,333333	3,333333	2,42451				2,253				3,666667	3,666667		3,1611						2,666667	2,666667	2,822		2,222
2	g	2	4,055511	3,31114	3,627778	3,061112	3,33335				2,333333	4,666667	4,666667	4,666667	2,42421				3,375		2,666667	3,333333	3,333333	3,333333		2,2522					2,666667	2,333333	3,333333	3,322	3,254	3,254
3	g	2	3,188889	2,33334	3,494444	3,33332	3,33332	3,33335				3,33334	2,666667	2,666667	2,666667	2,42425				3,375		2,333333	3,333333	3,333333	3,333333		2,2522				2,333333	3,333333	3,333333	3,322	3,333	3,333
4	g	2	3,255566	3,66668	2,816667	2,166666	2,66662	2,66665				3,33336	3,66667	3,66667	3,66667	4,845				3,2525		3,33333	3,33333	3,33333	3,33333		1,515				2,66666	2,66666	2,66666	4,225	2,255	2,255
5	f	2	3,605522	1,22224	3,888875	3,38889	3,38884	3,388875			1,666667	3,66664	3,66664	3,66664	3,66661	1,221				3,375		3,33334	3,33334	3,33334	3,33334		3,33333				3,33333	3,33333	3,33333	3,342	3,222	3,222
6	f	2	1,44443	3,44444	3,811111	3,666667	3,666667	2,53333			1,333333	3,33334	3,33334	3,33334	2,4241				3,35		1,666667	3,33333	3,33333	3,33333	3,33333		1,251				2,441	2,441	2,441	1,254	1,251	1,251
7	g	2	2,627778		4,4633	2,722222	2,42222	2,752				2,33338	2,33335	2,33335	2,456				3,35		2,666667	3,666667	3,666667	3,666667		3,353				2,666667	1,666667	1,666667	4,225	2,375	2,375	
8	g	2	2,861111	2,32222	3,122222	3,388888	3,88888	2,2525				3,33333	3,33332	3,33332	2,325				3,35		2,33333	2,666667	2,666667	2,666667		3,515				1,666667	3,666667	3,666667	2,358	1,375	1,375	
9	g	2	4,283388	1,88884	3,477778	3,733333	3,43334	2,2525			2,666667	4,66666	4,66666	4,66666	2,225				2,25		3,666667	4,333333	4,333333	4,333333		2,2522				2,666667	2,666667	2,666667	4,444	2,255	2,255	
10	g	2	2,311166	1,66662	3,222222	3,122222	3,42228	2,2161				2,33333	3,33333	3,33333	2,345				3,35		2,666667	3,666667	3,666667	3,666667		2,2522				3,152	2,666667	2,666667	3,833	4,151	4,151	
11	f	2	3,661177	2,27774	3,25558	3,661111	3,33334	3,2525			2,33333	3,33334	3,33334	3,33334	2,545				2,75		2,33333	4,22222	4,22222	4,22222		3,181				2,33333	3,33333	3,33333	2,544	3,253	3,253	
12	f	2	3,266677	2,27774	4,122222	4,211111	4,41118	2,22228			2,33333	3,33333	3,33333	3,33333	2,456				3,35		2,33333	4,666667	4,666667	4,666667		1,411				4,33333	4,33333	4,33333	4,282	1,251	1,251	

27	g ar ç õ n	2 n d e	3, 65	1, 44 44 44	4, 44	3, 91 66 67	4, 77 78	3, 77 78	5, 2	3, 75	1, 33 33 33	4, 2	1, 3	4, 2	4, 7 5	1, 5	3, 75	2, 4	2, 4	2, 4	3, 66 66 66	4, 8	1, 5	2, 4	1, 33 33 33	3, 33 33 33	1, 7 5	2
28	fi lle	2 n d e	2, 88 89	1, 88	4, 88	3, 88 89	3, 6	3, 8	3	1, 6	1, 6	4, 66 66 66	1, 2	4, 1 5	1, 25	2, 3	3, 4	4, 4	4, 4	3, 66 66 66	1, 5	4, 1	1, 5	4, 4	2, 33 33 33	4, 1	3, 5	2
29	fi lle	T E R M	2, 86 11 11	1, 83 33 33	3, 42 22 22	3, 66 66 67	3, 16 66 67	3, 8	2, 25	2, 3	1, 3	3, 33 33 33	2, 3 5	1, 2 5	1, 5	3	2, 6	3, 3	3, 66 66 66	3, 66 66 67	2, 8	1, 1	3, 3	2, 5	3, 3	3, 8	1, 5	2
30	g ar ç õ n	T E R M	3, 55 55 56	2, 11 11 11	3, 11	2, 95	4, 88 89	2, 8	3	2, 33 33 33	4, 1	3, 66 66 66	3, 6	1, 5	2, 25	2, 2	2, 6	1, 4	4, 3	3, 4	3, 4	3, 25	4, 4	2, 25	3, 66 66 66	1, 66 66 66	3, 2 5	4
31	fi lle	T E R M	2, 33 33 33	1, 88 88 89	3, 77 77 78	2, 07 77 78	3, 43 33 33	3, 4	2, 5	1, 66 66 67	3, 2	3, 2	3, 2	2, 6	1, 5	2, 66 66 67	2, 66 66 67	3, 33 33 33	2, 33 33 33	2, 33 33 33	3, 33 33 33	3, 33 33 33	2, 1	3, 5	2, 33 33 33	3, 8	1, 3	2
32	g ar ç õ n	T E R M	2, 98 33 33	1, 88 88 89	1, 88	2, 66 66 67	3, 3	2, 4	1, 75	2, 66 66 67	4, 2	3, 1	1, 8	1, 5	3, 33 33 33	3, 6	4, 5	4, 4	3, 3	3, 33 33 33	3, 33 33 33	3, 5	2, 5	3, 66 66 66	3, 66 66 67	3, 66 66 67	2, 2 5	2
33	g ar ç õ n	T E R M	3, 62 77 78	2, 61 11 11	4, 33 33	3, 58 33 33	2, 71 66 67	2, 8	3, 75	2, 33 33 33	3, 1	3, 33 33 33	4, 4	2, 5	2, 75	3, 4	5, 4	4, 4	2, 3	2, 33 33 33	3, 33 33 33	2, 3	1, 25	2, 75	3, 33 33 33	3, 33 33 33	3, 2 3	4
34	g ar ç õ n	T E R M	2, 53 33 33	2, 88 88 89	2, 11 11 11	3, 26 11 11	1, 66 66 67	2, 6	3	2, 66 66 67	2, 6	2, 2	4, 6	2, 5	2, 25	3, 2	2, 2	4, 3	3, 2	4, 33 33 33	1, 1	1, 5	2, 5	2, 66 66 66	2, 66 66 67	2, 66 66 67	2, 2 4	4
35	g ar ç õ n	T E R M	5	1	5	2, 82 22 22	3, 41 66 67	2, 3	5	2, 66 66 67	1, 5	1, 5	1, 5	1, 1	2	1, 33 33 33	2, 33 33 33	3, 66 66 67	3, 66 66 67	1, 2	1, 25	1, 1	3, 75	2, 66 66 66	2, 66 66 67	3, 66 66 67	2, 33 33 33	2, 5
36	fi lle	T E R M	2, 77 77 78	2, 77 78	4, 33 33	2, 83 33 33	3, 39 44 44	4, 6	3, 25	2, 33 33 33	3, 6	1, 2	5, 4	1, 5	2, 5	3, 66 66 67	2, 66 66 67	3, 66 66 67	4, 6	3, 3	3, 3	3, 3	2, 25	3, 66 66 67	1, 66 66 67	3, 33 33 33	4, 1 5	2
37	g ar ç õ n	T E R M	3, 68 33 33	2, 44 44 44	3, 66 66 67	4, 16 66 67	3, 76 66 67	4, 25	3, 33	2, 33 33 33	3, 8	2, 4	3, 8	2, 5	3, 5	2, 4	2, 2	5, 5	2, 4	1, 4	1, 5	1, 5	3, 5	3, 33 33 33	3, 33 33 33	3, 33 33 33	2, 5	5
38	fi lle	T E R M	2, 77 77 78	2, 27 77 78	3, 09 44 44	3, 68 88 88	2, 8	2, 25	2, 33	2, 33 33 33	3, 4	2, 33	1, 2	2, 5	2, 75	1, 33 33 33	2, 33 33 33	4, 33	3, 33 33 33	1, 2	1, 1	1, 1	3, 3	2, 66 66 66	2, 66 66 67	2, 66 66 67	2, 2 2	3
39	g ar ç õ n	T E R M	3, 09 44 44	1, 72 22 22	4, 77 77 78	3, 07 77 78	3, 16 11 11	3, 3	2, 75	1, 66 66 67	3, 2	3, 33 33 33	2, 4	1, 5	2, 5	3, 33 33 33	5, 4	2, 2	3, 33 33 33	3, 33 33 33	4, 2	1, 5	1, 1	2, 75	2, 33 33 33	3, 33 33 33	1, 2 3	1
40	fi lle	T E	3, 46	1, 77	4, 4	4, 4	3, 65	2, 25	2, 33	2, 3	1, 33	4, 2	4, 1	1, 1	2, 2	2, 33	5, 4	2, 4	2, 5	4, 5	1, 1	1, 1	4, 5	3, 4	2, 66	2, 66	2, 66	3, 5

	e	R	11	77	4	6	55	6	33	8	33	4	33	6	8	66	6	5
	M		11	77			55		33		33		33			66		
			11	77			56		33		33		33			67		
			78						33		33		33					
4	f	T	1,	3,			2,		1,				2,					
1	l	E	27	04			86		33				33					
		R	77	44			66	3	33		1	4	33					
		M	77	44			66	3	33		3	1	33					
			78	44			67	4	33		3	1	33					
4	f	T	2,	2,			2,		2,				2,					
2	l	E	79	88			66		66				66					
		R	44	88			77	3	66		2	2	33					
		M	44	89			77	3	66		2	2	33					
			44	88			78	3	66		2	2	33					
4	f	T	3,	1,			1,		3,				2,					
3	l	E	90	72			66		66		2	2	66					
		R	22	22			66	3	66		2	4	66					
		M	56	22			67	4	66		1	5	67					
			56	22			67	4	67		5	2	67					
4	g	T	3,	2,			2,		3,				2,					
4	a	E	34	77			77		33				66					
	r	R	44	77			22	3	33		3	3	66					
	ç	M	44	78			22	3	33		2	2	66					
	õ		44	78			22	4	33		2	2	66					
	n		44	78			22	5	33		2	2	66					
4	g	T	3,	1,			3,		2,				1,					
7	a	E	26	83			02		08				66					
	r	R	66	33			77	2	33		2	1	66					
	ç	M	66	33			77	3	33		2	4	66					
	õ		67	33			78	3	33		3	5	66					
	n		67	33			78	3	33		3	5	66					
4	f	T	3,	2,			3,		4,				2,					
8	l	E	77	77			44		44		3	4	33					
		R	77	77			44	3	44		3	4	33					
		M	78	78			44	4	44		3	4	33					
			78	78			44	4	44		3	4	33					
4	g	T	3,	2,			2,		2,				2,					
9	a	E	43	33			92		12				66					
	r	R	33	33			22	2	77		3	1	66					
	ç	M	33	33			22	2	77		3	1	66					
	õ		33	33			22	2	78		3	1	66					
	n		33	33			22	2	78		3	1	66					
5	g	T					3,		3,									
0	a	E					03		02									
	r	R					33	3	77		4	1						
	ç	M					33	3	77		4	1						
	õ						33	4	78		4	2						
	n						33	4	78		4	2						
5	f	T	3,	2,			3,		2,				3,					
1	l	E	16	66			37		72				66					
		R	66	66			77	4	22		2	4	33					
		M	67	66			77	4	22		2	4	33					
			67	66			78	4	22		2	4	33					
5	f	T	2,	3,			2,		2,				2,					
2	l	E	88	44			86		66				66					
		R	88	44			66	3	33		3	3	66					
		M	89	44			67	2	33		3	3	66					
			89	44			67	2	33		3	3	66					
5	f	T	3,	3,			2,		2,				2,					
3	l	E	96	11			73		51				66					
		R	11	11			33	2	11		3	4	33					
		M	11	11			33	2	11		3	4	33					
			11	11			33	2	11		3	4	33					
			11	11			33	2	11		3	4	33					
5	f	T	2,	3,			3,		2,				2,					
4	l	E	72	47			77	2	77		3	3	66					
		R	22	77			77	3	66				66					
		M	22	77			77	3	66				66					
			22	78			78	3	66				66					
5	g	T	3,	3,			3,		3,				2,					
5	a	E	24	11			26		33				33					
	r	R	44	11			11		33		3	4	33					
	ç	M	44	11			11		33		3	4	33					
	õ		44	11			11		33		3	4	33					
	n		44	11			11		33		3	4	33					
5	g	T	2,	2,			3,		2,				2,					
6	a	E	98	05			13		23				66					
			98	05			13		23				66					

r	R	33	55	6	33	6	33	2		66	2		5	6	5	5	33		4	66	5	6			33	2			5	2	5
ç	M	33	55		33		33			66							33			66					33						
o		33	56		33		33			66							33			66					33						
n		33			33		33			67							33			67					33						